

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. DIDIER BARIANI

1. Dispositions diverses relatives à l'outre-mer. – Discussion, en troisième lecture, d'un projet de loi (p. 2).

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer.

M. André Fanton, remplaçant M. Jean-Claude Bonnacorsi, rapporteur de la commission des lois.

Article 1^{er} bis A. – Adoption (p. 2)

Article 47. – Adoption (p. 2)

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

Suspension et reprise de la séance (p. 3)

2. Entreprise nationale France Télécom. – Suite de la discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat après déclaration d'urgence (p. 3).

Rappel au règlement (p. 3)

Mme Ségolène Royal, M. le président.

DISCUSSION DES ARTICLES (*suite*) (p. 3)

Avant l'article 1^{er} (*suite*) (p. 3)

Amendement n° 53 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. Claude Gaillard, rapporteur de la commission de la production ; François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. – Rejet.

Amendement n° 54 de Mme Royal : MM. Christian Bataille, le rapporteur, le ministre, Louis de Broissia. – Rejet.

Amendement n° 55 de Mme Royal : MM. Didier Mathus, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 37 de Mme Royal, avec le sous-amendement n° 563 de M. Grandpierre : MM. Augustin Bonrepaux, le rapporteur, le ministre, Mme Janine Jambu. – Rejet du sous-amendement et de l'amendement.

Amendement n° 38 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 39 de Mme Royal : MM. Pierre Forgues, le rapporteur, le ministre, Louis de Broissia. – Rejet.

Amendement n° 40 de Mme Royal : MM. Claude Bartolone, le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 41 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre, Jean Besson, Paul Quilès. – Rejet.

Rappel au règlement (p. 19)

MM. Patrick Ollier, le président.

Reprise de la discussion (p. 19)

MM. le ministre, Paul Quilès.

Rappel au règlement (p. 20)

MM. Claude Bartolone, le président.

Reprise de la discussion (p. 20)

Amendement n° 42 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 43 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre, Louis de Broissia, Henri Emmanuelli. – Rejet.

Amendement n° 44 de Mme Royal : Mme Ségolène Royal, MM. le rapporteur, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 45 de Mme Royal : MM. Claude Bartolone, le rapporteur, le ministre, Louis de Broissia, Paul Quilès, Henri Emmanuelli. – Rejet.

Amendement n° 46 de Mme Royal : MM. Jean Glavany, le rapporteur, le ministre, Henri Emmanuelli, Louis de Broissia, Julien Dray, Rémy Auchedé. – Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. Nomination d'un député en mission temporaire (p. 29).

4. Ordre du jour (p. 29).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

1

DISPOSITIONS DIVERSES RELATIVES À L'OUTRE-MER

Discussion, en troisième lecture, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, en troisième lecture, du projet de loi portant dispositions diverses relatives à l'outre-mer (nos 2887, 2895).

La parole est à M. le ministre délégué à l'outre-mer.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre délégué à l'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement remercie l'Assemblée nationale de bien vouloir procéder à l'examen, en troisième lecture, du projet de loi portant dispositions diverses relatives à l'outre-mer avant la fin de cette session.

Cette nouvelle navette est liée à deux amendements parlementaires adoptés par le Sénat, avec l'avis favorable du Gouvernement.

Le premier de ces amendements tire les conséquences de l'entrée en vigueur de la loi organique du 12 avril 1996 portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

Le second a pour objet de permettre aux sociétés d'économie mixte des départements d'outre-mer qui construisent et gèrent la plupart des logements sociaux de pratiquer des révisions annuelles de loyers selon les règles applicables aux sociétés HLM. C'est une disposition très attendue. Un amendement ayant le même objet avait été déposé en deuxième lecture par plusieurs de vos collègues, en particulier par M. Turinay et M. Chollet.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les deux observations que je souhaitais faire sur ce projet de loi, qui est essentiel à la modernisation du droit de l'outre-mer.

Cette loi portant dispositions diverses relatives à l'outre-mer « circulant » entre les deux assemblées depuis deux ans environ, je vous demande de bien vouloir l'accepter définitivement.

M. le président. La parole est à M. André Fanton, remplaçant M. Jean-Claude Bonaccorsi, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. André Fanton, remplaçant M. Jean-Claude Bonaccorsi, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Ainsi que vient de le dire M. le président, je remplace M. Jean-Claude Bonaccorsi, qui n'a pu se libérer ce matin.

M. le ministre a rappelé les deux éléments importants de ce texte. Le premier concerne la police des pêches maritimes, le second les sociétés d'économie mixte.

Le Sénat a voté, à cet égard, des articles un peu différents, que le Gouvernement a acceptés et améliorés.

Dans ces conditions, la commission des lois a donné un avis favorable au texte adopté par le Sénat.

M. Jean-Claude Lenoir. Très bien !

M. le président. Personne ne demande la parole dans la discussion générale.

En application de l'article 91, alinéa 9, du règlement, j'appelle maintenant, dans le texte du Sénat, les articles du projet de loi sur lesquels les deux assemblées du Parlement n'ont pu parvenir à un texte identique.

Article 1^{er} bis A

M. le président. « Art. 1^{er} bis A. – Après l'article 2 de la loi du 1^{er} mars 1888 précitée, il est inséré un article 2 bis ainsi rédigé :

« Art. 2 bis. – Pour l'application des articles 1^{er} et 2 de la présente loi en Polynésie française, des délibérations de l'assemblée de la Polynésie française prises conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article 7, du 23^o de l'article 28 et de l'article 62 de la loi organique n^o 96-312 du 12 avril 1996 portant statut d'autonomie de la Polynésie française fixent les modalités selon lesquelles les dérogations à l'interdiction de pêcher sont accordées, réglementent l'exercice des pêches et déterminent les infractions à ces réglementations territoriales. »

Personne ne demande la parole ? ...

Je mets aux voix l'article 1^{er} bis A.

(*L'article 1^{er} bis A est adopté.*)

Article 47

M. le président. – « Art. 47. – I. – Après l'article L. 472-1-2 du code de la construction et de l'habitation, il est inséré un article L. 472-1-3 ainsi rédigé :

« Art. L. 472-1-3. – A compter du 1^{er} janvier 1997, les dispositions des articles L. 442-1, à l'exception du troisième alinéa, à L. 442-2 sont applicables aux sociétés d'économie mixte constituées en application de la loi n^o 46-860 du 30 avril 1946 et aux sociétés d'économie mixte locales, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion, pour les logements à usage locatif leur appartenant, ou appartenant à l'Etat, à une collectivité locale ou à un groupement de collectivités locales et gérés par lesdites sociétés.

« Toutefois, l'application de ces dispositions à l'une des sociétés précitées ne peut intervenir que consécutivement à la passation d'une convention révisable annuellement entre cette société et l'Etat, définissant notamment des objectifs de loyers.

« Les logements concernés doivent avoir été construits, acquis ou améliorés avec le concours financier de l'Etat, apporté selon les modalités prévues à l'article L. 472-1 ou sous forme de prêt spécial du Crédit foncier de France, assorti d'une prime de l'Etat, ou sous forme de prêts de la Caisse centrale de coopération économique.

« Les modifications de loyer pouvant résulter de ces dispositions peuvent s'appliquer aux baux en cours, à la date de révision convenue entre les parties ou, à défaut, au terme de chaque année de contrat.

« Un décret en Conseil d'Etat détermine, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent article. »

« II. – L'article 40 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 est complété par un VII ainsi rédigé :

« VII. – A compter du 1^{er} janvier 1997, les dispositions des articles 17 à 20 ne sont pas applicables aux logements auxquels s'appliquent les dispositions de l'article L. 472-1-3 du code de la construction et de l'habitation. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 47

(L'article 47 est adopté.)

M. le président. Sur l'ensemble du projet de loi, je ne suis saisi d'aucune demande d'explication de vote.

Je le mets aux voix.

(L'ensemble du projet de loi est adopté.)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à neuf heures cinq, est reprise à neuf heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

2

ENTREPRISE NATIONALE FRANCE TÉLÉCOM

Suite de la discussion d'un projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à l'entreprise nationale France Télécom (n°s 2884, 2891).

Rappel au règlement

Mme Ségolène Royal. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à Mme Ségolène Royal, pour un rappel au règlement.

Mme Ségolène Royal. Je m'étonne, monsieur le président, du retard avec lequel nous reprenons ce matin l'examen de ce texte. Hier pourtant, le Gouvernement a reproché à plusieurs reprises aux députés socialistes de ralentir les débats alors qu'ils ne faisaient que marquer leur attachement aux principes du service public.

Comme le Gouvernement a demandé que le présent projet de loi soit examiné en urgence, je m'interroge légitimement sur les raisons qui ont conduit à commencer sa discussion avec près d'une heure de retard.

M. le président. Madame, ces raisons peuvent être légitimes : la commission et le Gouvernement pouvaient avoir à réfléchir sur certains points.

M. Christian Bataille. Ils attendaient dans les couloirs ou dans l'hémicycle !

M. le président. Ils n'étaient pas tous avec vous. N'instruisez pas un procès en sorcellerie !

Je vous rappelle que l'Assemblée a examiné ce matin un texte relatif à l'outre-mer. Puis-je me permettre d'appeler gentiment votre attention sur le fait que, lors de cette discussion, le groupe socialiste n'était pas représenté ?

Puis-je aussi vous faire remarquer, madame, sans que vous y voyiez la moindre intention malveillante à votre encontre, que, compte tenu du rythme avec lequel nous examinons les amendements, ces trois quarts d'heure de suspension ne changent pas grand-chose. Néanmoins je vous donne acte de vos déclarations.

Discussion des articles (suite)

M. le président. Hier, l'Assemblée a poursuivi l'examen des articles et s'est arrêté à l'amendement n° 53 portant article additionnel avant l'article 1^{er}.

Avant l'article 1^{er}

M. le président. Les amendements n°s 53, 54 et 55 ont tous les trois pour objet de considérer le service public des télécommunications comme un vecteur de croissance. Aurai-je encore une fois la candeur d'espérer une présentation commune qui faciliterait les débats ?

Qu'en pensez-vous, madame Royal ?

Mme Ségolène Royal. Monsieur le président, j'aurais vraiment adoré vous être agréable (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), vous le savez bien !

Comme vous l'avez noté, ces différents amendements se ressemblent. Aussi, si le Gouvernement souhaite un débat plus « ramassé », il faudrait qu'il nous laisse voter l'amendement n° 53...

M. François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est la majorité qui décide !

Mme Ségolène Royal. En effet ! Bref, si le Gouvernement émettait un avis favorable à cet amendement et si la majorité le votait, nous retirerions bien volontiers les autres amendements qui n'auraient plus d'objet.

Quoi qu'il en soit, je ne peux absolument pas faire une présentation commune des amendements car chacun d'entre eux porte sur un concept auquel le groupe socialiste tient particulièrement.

M. Charles Ehrmann. Jésuite !

Mme Ségolène Royal. Avec votre permission, monsieur le président, je défendrai donc maintenant l'amendement n° 53.

M. le président. L'amendement n° 53, présenté par Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone, est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications est un vecteur de croissance et de dynamique industrielle. »

Veuillez poursuivre, madame Royal.

Mme Ségolène Royal. Le Gouvernement ne nous a pas convaincus que la privatisation partielle de France Télécom – mais nous craignons qu'elle devienne par la suite totale –, correspondait à l'intérêt de l'entreprise et était un des moyens d'améliorer sa compétitivité et sa croissance.

Nous estimons, que c'est l'inverse qui se produira. En effet, dès lors que vous allez laisser certaines entreprises privées écrémer les produits les plus rentables du marché, vous allez non seulement affaiblir France Télécom mais également la déstructurer et surtout la priver de marges de manœuvre qui lui permettraient précisément d'améliorer la qualité du service public qui est rendu, d'améliorer la desserte et l'aménagement du territoire, de faciliter l'accès au plus grand nombre, y compris des revenus modestes, aux nouvelles technologies de communication. Car, sur quelles marges de manœuvre financière l'entreprise pourra-t-elle compter si les marchés les plus rentables sont écrémés par les entreprises privées auxquelles vous allez ouvrir ce marché ?

Cela est d'autant plus inquiétant que France Télécom est une entreprise performante, qui fonctionne bien, dégage des marges et a su s'adapter à l'évolution des marchés. Pourquoi, monsieur le ministre – c'est une question de fond à laquelle nous souhaiterions obtenir une réponse, – vous obstinez-vous à casser ce qui donne toute satisfaction et fonctionne bien ?

Je relisais, en attendant la reprise de la séance, un dossier économique réalisé par le journal *La Tribune*, où figurent toutes les données économiques permettant d'établir des comparaisons entre les différents groupes européens. Ce journal souligne que France Télécom est aujourd'hui une entreprise plus performante que British Telecom et Deutsche Telekom. L'argument que vous nous opposez en affirmant que France Télécom n'est pas suffisamment performant et qu'il faut changer son statut afin de lui permettre de l'être davantage ne tient donc pas.

Si l'on entre dans le détail, on apprend que France Télécom présente, en termes de bilan, 216 lignes par employé, contre 174 pour Deutsche Telekom et 196 pour British Telecom.

Quant aux revenus dégagés par l'entreprise, ils sont, à indice équivalent, de 944 pour France Télécom, contre 932 pour Deutsche Telekom et 178 pour British Telecom.

Alors que France Télécom, avec son statut public, a des performances aussi unanimement reconnues, pour quelle raison allez-vous changer son statut et fragiliser l'entreprise en déstructurant sa logique interne ?

Ce que nous refusons, c'est l'opposition que vous introduisez entre la logique industrielle et la logique du service public. Nous, nous pensons que la rentabilité ne

doit pas être opposée au principe de solidarité que permet de satisfaire le service public, que l'efficacité ne doit pas être opposée à la cohésion sociale, mais qu'il est possible de satisfaire tous ces principes à la fois en maintenant le statut actuel, et en l'adaptant peut-être.

Nous estimons que la rentabilité économique ne doit pas être le seul critère. Et l'actuel statut de France Télécom permet de faire coexister au sein de la même entreprise, grâce à la péréquation financière, des activités qui ne sont peut-être pas totalement rentables et d'autres qui le sont. C'est en opérant une redistribution à l'intérieur de la même entreprise qu'on peut assurer les activités de service public, les investissements à long terme que le marché ne prend pas en considération : je pense en particulier à l'enseignement, à la recherche et aux investissements d'infrastructure lourds.

Je dis cela indépendamment de la démarche idéologique sous-jacente à votre projet, que vous avez maintes fois abordée hier, par exemple en disant qu'on ne parlerait plus, à l'avenir, d'usagers mais de clients. Tout est dit dans ce changement sémantique, et c'est assez grave. Vous ne pouvez pas prétendre maintenir le service public et dire que, dorénavant, les usagers du téléphone seront des clients.

Nous refusons cette évolution, nous refusons cette logique, car nous estimons qu'elle ne correspond pas à un progrès social. Nous pensons que, au bout du compte, ce sont les 33 millions d'abonnés qui paieront cette évolution structurelle. Certaines zones seront moins bien desservies, ou des catégories entières de citoyens ne pourront plus accéder, du fait de leurs revenus modestes, à certains services.

Bref, le service public doit être un vecteur de croissance et de dynamique industrielle. En déstructurant cette entreprise, vous déstructurez ses potentialités internes de croissance, vous lui rendez un mauvais service.

Et, demain, lorsque France Télécom ne sera plus rentable dans sa structure publique, vous nous proposerez de continuer et d'aller jusqu'au bout de la privatisation, vous aurez confondu la fin et les moyens.

Nous ne voulons pas de ce changement de statut, à moins que vous nous démontriez qu'il répond à l'intérêt de l'entreprise et qu'il donne des garanties de croissance et de dynamique industrielle. Or, jusqu'à ce jour, vous ne nous avez pas apporté ces preuves.

M. le président. Quel est l'avis de la commission de la production et des échanges ?

M. Claude Gaillard, rapporteur de la commission, de la production et des échanges. Chacun aura compris que l'argumentation développée a relativement peu de chose à voir avec l'amendement. Il faut cependant saluer l'exploit intellectuel consistant à tenir cinq minutes sur des amendements qui se ressemblent et ont été préparés un peu à la hâte. Le libellé de celui que nous examinons n'est d'ailleurs pas très bon, et je crois qu'il conviendrait de substituer les mots : « un vecteur de croissance et de dynamisme industriel » aux mots : « un vecteur de croissance et de dynamique industrielle ».

Le thème de la rentabilité est porteur de paradoxes et de contradictions. On nous a dit hier que, comme nous privatisons, les choses n'iront pas bien, et Mme Royal vient d'émettre la crainte que nous privatisions parce que les choses iront mal. Vous développez donc tous les arguments et leur contraire.

Je rappelle que nous transformons un établissement public en société nationale. France Télécom reste donc une société nationale où l'Etat détiendra la majorité du

capital. Nous voulons simplement l'alléger d'un certain nombre de contraintes qui freinent la définition d'une bonne stratégie industrielle en maintenant la notion de service public, en développant le nombre des usagers, des consommateurs et des clients et en assurant un meilleur positionnement de l'entreprise au niveau mondial.

Vouloir se ratatiner au niveau national avec une protection que la technologie nous interdit est une stratégie à courte vue et nous conduirait rapidement à une impasse.

Fidèles à notre philosophie et à l'esprit du projet de loi, nous maintenons et nous développons le service public, nous le finançons, nous assurons le développement technologique de France Télécom et nous lui donnons, je le répète, les moyens de conforter sa position au niveau mondial. Nous travaillons par conséquent pour l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. François Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. J'ai déjà indiqué que les soixante premiers amendements portaient tous sur le même sujet, la définition du service public des télécommunications, qui figure dans un texte que vous avez adopté la semaine dernière.

La réalité, c'est que nous débattons depuis quatorze heures, que nous avons examiné trente-neuf amendements, qu'aucun d'eux ne concerne le fond du texte et que nous ne sommes pas encore arrivés à l'article 1^{er}, qui nous permettrait d'engager sérieusement le débat sur l'avenir de France Télécom. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 53. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement n° 54, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications est un vecteur de croissance. »

La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Nous n'avons pas réussi à convaincre l'Assemblée de retenir les notions de croissance et de dynamique industrielle qui, si j'ai bien compris son propos, gênent le rapporteur, car il ne saurait être insensible à la nécessité d'assurer la croissance par tous les moyens.

Nous savons tous que la France pêche, si on la compare aux autres pays industriels, par un défaut de croissance ; notre taux est en effet l'un des plus faibles.

M. Louis de Broissia. La faute à qui ?

M. Christian Bataille. Nous ne saurions négliger le rôle que peut jouer, de ce point de vue, le service public des télécommunications.

La croissance est en effet nécessaire si l'on veut mieux combattre pour l'emploi. Nous avons pris connaissance hier de nouvelles dramatiques pour plusieurs régions françaises,...

M. Michel Cartaud. Et en 1982 ?

M. Christian Bataille. ... qu'il s'agisse du secteur tertiaire ou du secteur industriel. Toutes ces suppressions d'emplois, qui auront des conséquences dramatiques, sont

dues en partie à l'absence de croissance, voire à la quasi-récession dans laquelle nous sommes entrés depuis plusieurs mois.

M. Michel Cartaud. Depuis bien plus longtemps !

M. Christian Bataille. Il faut donc s'assurer que le service public des télécommunications contribuera à assurer la croissance.

Le fait d'être un service public ne saurait dispenser de contribuer à la croissance du pays ; cela n'interdit pas de rechercher l'efficacité économique dont vous nous parlez depuis plusieurs années mais qui ne saurait être opposée au service public.

Il ne saurait être question de services privés économiquement efficace et de services publics qui ne le seraient pas.

Demander au service public d'être efficace économiquement, d'être un vecteur de croissance, c'est sans doute s'éviter bien des complications liées à la privatisation.

Nous avons essayé hier de vous convaincre que la privatisation de France Télécom était inutile car l'entreprise marche bien, est efficace, et qu'il suffit d'améliorer son fonctionnement. Nous vous proposons d'en faire un service de télécommunications mieux orienté vers la croissance, et d'accroître son efficacité en mettant en avant certaines notions. Si nos amendements sont adoptés, peut-être pourrez-vous vous dispenser de privatiser le service public des télécommunications.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Pour les raisons que j'ai déjà indiquées, la commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Contre.

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Le Parti socialiste défend très clairement la thèse, chère à feu le Président de la République, du « ni-ni », c'est-à-dire de l'immobilisme et du conservatisme le plus pur,...

M. Augustin Bonrepaux. Vous, vous revenez en arrière !

Mme Ségolène Royal. Au XIX^e siècle !

M. Louis de Broissia. ... que ce soit dans l'hémicycle ou dans nos provinces.

D'après eux, tout va bien grâce à l'action qu'ils ont menée. L'emploi, à l'évidence, a été conforté dans notre pays, tous nos concitoyens le savent.

M. Augustin Bonrepaux. Et depuis trois ans ?

M. Louis de Broissia. A l'occasion de l'examen de ce texte, vous nous dites en fait : « Surtout, ne touchons pas à quoi que ce soit, laissons tout en l'état ! » C'est, je le répète, la défense de l'immobilisme et du conservatisme !

M. Christian Bataille. Les salaires en baisse, les fermetures d'entreprises, c'est le progrès, selon vous !

M. Louis de Broissia. Je suis ravi de voir qu'avec les centaines d'amendements qu'il a déposés, le groupe socialiste apparaît devant l'Assemblée et devant l'opinion comme le parti de l'immobilisme.

Le « ni-ni » n'a jamais eu le prix Nobel d'économie. Je défendrai donc le texte du Gouvernement et je ne soutiendrai en aucun cas les amendements du parti socialiste, qui se drape dans le manteau de la dynamique et de la croissance. C'est assez risible pour mériter d'être souligné ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Christian Bataille. Allez expliquer cela aux chemins, aux électriciens et aux postiers de votre circonscription !

M. Jean Besson. Pas de problème ! Nous sommes aussi courageux que vous !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 54. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 55, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le service public dans le domaine des télécommunications est un vecteur de dynamisme industriel. »

La parole est à M. Didier Mathus.

M. Didier Mathus. Monsieur de Broissia, le conformisme, aujourd'hui, est bien du côté de la majorité. C'est un conformisme suicidaire qui consiste à brader les services publics, à tout jeter par dessus bord : la volonté de cohésion sociale et l'intérêt général.

M. Jean Besson. Cela n'a rien à voir avec l'amendement !

M. Didier Mathus. Je vais y venir.

Nous sommes frappés de voir les héritiers du gaullisme se plier aux lois du marché avec autant de complaisance et de bienveillance. Les valeurs qu'ils prétendaient défendre ont aujourd'hui disparu de leur action quotidienne. L'annonce, ces derniers jours, de milliers de suppressions d'emplois...

Mme Ségolène Royal. Eh oui !

M. Didier Mathus. ... ne peut laisser personne indifférent. La défense du service public correspond à un positionnement politique très différent du conformisme ultralibéral que vous incarnez aujourd'hui.

L'amendement n° 55 reprend notre thématique.

M. Charles Ehrmann. Les « ni-ni » !

M. Didier Mathus. Nous nous battons avec les armes du Parlement pour faire obstacle au mauvais coup que vous êtes en train de fomenter contre le service public.

M. Charles Ehrmann. C'est faux !

M. Didier Mathus. Nous nous battons avec les mots, puisque c'est l'arme des parlementaires.

M. Charles Ehrmann. C'est de la pure démagogie !

M. Didier Mathus. Certes, les mots ne changent pas tout, et, déjà, Aragon disait : « Ce ne sont pas les mots d'amour qui détournent les tragédies, ce ne sont pas les mots qu'on dit qui changent la face des jours. »

M. Louis de Broissia. Comme c'est beau !

M. Didier Mathus. Je rappellerai cependant à M. Fillon que, dans des circonstances un peu similaires, M. Bayrou nous a déjà accusés, il y a trois ans d'obstruction parle-

mentaire à propos de l'abrogation de la loi Falloux. Il s'amusait et nous disait : « Vous vous battez dans un hémicycle quasiment désert mais vos propos n'ont pas d'écho dans la population ! »

Quelques mois plus tard, à l'issue de cet épisode parlementaire, un million de personnes descendaient dans la rue pour défendre le service public, l'école publique, et M. Bayrou n'a dû sa survie politique qu'à ses éminents talents de contorsionniste, ...

M. Charles Ehrmann. Vous mélangez tout !

M. Didier Mathus. ...puisqu'il a, le soir même, jeté par dessus bord ses convictions, faisant preuve d'un grand esprit de sacrifice pour garder son poste ministériel.

Je ne souhaite pas la même chose à M. Fillon mais je constate que la majorité essaye, derrière une apparente sérénité, de porter un mauvais coup supplémentaire au service public. Elle compte, pour le faire sans trop de vagues, sur la Coupe du monde de football, le Tour de France ou les Jeux olympiques, mais tout cela se retrouvera un beau jour sous une autre forme ! J'espère que ce ne sera pas dans la rue, mais j'espère aussi que la population française saura faire preuve de son attachement au service public.

Ce matin, j'écoutais par hasard à la radio le président de l'Assemblée nationale, dont on dit que M. Fillon est proche ; dans le monde politique, chacun est proche de quelqu'un. M. Séguin expliquait qu'il fallait imposer un modèle économique et culturel pour l'Europe différent de celui de l'ultralibéralisme qui règne aujourd'hui et déferle sur le monde.

Nous sommes d'accord avec ces propos et je suis très étonné de voir M. Fillon, qui se réclame des idées de M. Séguin, se faire l'apôtre de cet ultralibéralisme et nous proposer la privatisation de France Télécom.

Mme Ségolène Royal. C'est le grand écart !

M. Didier Mathus. Face au triple enjeu culturel, démocratique et économique que représente l'abandon du service public, je suis persuadé qu'il regrette au fond de lui-même ce mauvais coup ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Il est là, dans un rôle imposé par un gouvernement totalement soumis au conformisme libéral, mais je suis sûr que, dans les mois qui viennent, il pourra comprendre ses erreurs et faire amende honorable.

L'amendement que nous présentons affirme, avec un grand sens de la formule, que le service public est un vecteur de dynamisme industriel. C'est une précision sémantique importante. S'il s'agissait simplement d'un vecteur, nous serions dans le domaine de la mathématique, mais, avec un vecteur de dynamisme industriel, nous sommes dans le domaine de l'économie.

Chacun sait que le service public a toujours constitué un facteur de croissance considérable.

M. Charles Ehrmann. Et le Crédit Lyonnais ?

M. Didier Mathus. Sans remonter à la démocratie grecque ou romaine, on se souvient que c'est toujours l'intervention publique, commandée par l'intérêt général, qui a été le moteur du développement des sociétés. Souvenez-vous de ce qui s'est passé dans les années 70 avec le téléphone. S'il n'y avait pas eu France Télécom, s'il n'y avait pas eu le service public, un pan entier de l'économie serait resté en jachère. Le service public est donc un facteur de dynamisme industriel et il nous semble essentiel d'inscrire ce principe dans la loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Mathus, j'ai, à titre personnel, apprécié votre citation d'Aragon, mais je ne suis pas sûr qu'elle s'accorde au contexte...

Quel est l'avis de la commission sur cet amendement ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. L'argumentation développée n'a, là encore, pas grand-chose à voir avec l'amendement, dont il faudrait d'ailleurs revoir la rédaction, car on ne voit pas ce qu'y fait le mot « garantie ».

M. Didier Mathus. Vous pouvez sous-amender !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Sur le fond, nos collègues socialistes passent leur temps à dire ce qu'ils aimeraient que nous fassions pour pouvoir nous critiquer. Et, pour pouvoir mieux formuler leur critique, ils nous disent : « Voilà ce que vous allez faire ! ». Je rappelle donc à nouveau, car c'est fondamental, que la loi sur le statut, dont nous débattons, est dans le droit-fil de la loi sur la réglementation.

Je rappelle que la philosophie de la loi de réglementation était une philosophie d'équilibre.

Le premier objectif était de définir et de financer le service public. Nos collègues passent leur temps à dire que l'on touche au service public. Or nous l'avons conforté !

Le second objectif était d'affermir France Télécom, afin que notre opérateur national ait le maximum de chances de se développer au niveau international.

Dans chaque déclaration que nous entendons, on fait référence à l'ultralibéralisme. Or, de quoi s'agit-il ? L'établissement public devient société nationale à capitaux majoritaires nationaux. Cela n'a donc rien à voir ni avec une privatisation ni avec l'ultralibéralisme.

Que voulons-nous faire ? Nous voulons faire en sorte que France Télécom se porte mieux, développe sa part de marché et poursuive son évolution technologique pour que nous ne soyons pas captifs de la technologie étrangère : notre propre technologie doit nous permettre d'assurer notre indépendance, ainsi que je l'ai dit hier soir.

De toute évidence, cette complémentarité gêne le parti socialiste, qui nous fait toujours dire ce que nous n'avons pas dit. Mais je ne doute pas que le bon sens et la bonne foi mettront en évidence le décalage entre ce qui est dit et ce qui est. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Les accusations d'ultralibéralisme de M. Mathus me laissent froid.

M. Louis de Broissia. Nous aussi !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. En effet, nous sommes allés aussi loin que les textes européens, notamment ceux pour lesquels il a battu les estrades pendant plusieurs mois, nous le permettaient.

C'est ainsi que nous serons le seul pays d'Europe où un opérateur public sera seul chargé du service public des télécommunications. Nous serons le seul pays d'Europe où l'opérateur public, qui aura, certes, la forme d'une société commerciale, aura la majorité de son capital détenue par l'État.

Tous les autres pays européens, que leurs gouvernements soient de droite ou de gauche, s'acheminent soit vers la privatisation pure et simple, comme l'Allemagne, soit vers la transformation de leurs opérateurs publics en société commerciale.

Enfin, nous serons le pays européen où l'opérateur public emploiera 150 000 fonctionnaires d'État.

Je ne vois donc là rien qui permette de qualifier le projet de loi d'ultralibéral. J'ajoute que la presse de ce matin vient conforter ma conviction qu'il s'agit d'un texte d'équilibre puisqu'elle nous apprend qu'une association d'opérateurs privés a annoncé qu'elle pourrait saisir Bruxelles, considérant que ce texte n'est pas assez libéral et qu'il ne respecte pas l'ensemble des directives européennes. En réalité, nous avons respecté strictement ces directives, mais en les interprétant de la manière la plus large possible afin de préserver la notion de service public à la française tout en donnant à notre opérateur national la liberté et les moyens d'affronter la concurrence.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 55. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je constate que les amendements suivants, n°s 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46 et 47, traitent tous du niveau des prestations qui doivent être assurées par le service public des télécommunications.

Je demande au premier auteur de ces amendements, Mme Royal, s'ils ne pourraient faire l'objet d'une présentation commune. Mais j'imagine que cette fois non plus je ne pourrai espérer une réponse favorable...

Mme Ségolène Royal. C'est en effet le cas, monsieur le président.

M. le président. Pourrais-je en espérer une autre par la suite ?

Mme Ségolène Royal. Nous verrons comment les choses se passeront au cours de la discussion.

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 37, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Les principes du service public des télécommunications garantissent des prestations d'un haut niveau de qualité. »

Sur cet amendement, MM. Grandpierre, Auchédé et Mme Jambu ont présenté un sous-amendement, n° 563, ainsi rédigé :

« Dans l'amendement n° 37, après les mots : "le service public des télécommunications", insérer les mots : "assuré par l'établissement public France Télécom". »

La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour soutenir l'amendement n° 37.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, il me semble effectivement difficile de défendre séparément nos amendements tant chacun d'eux est important... (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gilbert Meyer. Ça alors !

M. René Couveinhes. N'importe quoi !

M. Augustin Bonrepaux. ... et notamment celui que je vais soutenir maintenant.

Au fond de vous-mêmes, mesdames, messieurs, vous ne pouvez refuser ce que nous proposons, à savoir que « les principes du service public des télécommunications garantissent des prestations d'un haut niveau de qualité ».

Nous touchons là au fondement du service public et, jusqu'à ce que vous engagiez la privatisation, celui-ci assurerait effectivement des prestations d'un haut niveau de qualité, conformément à son cahier des charges et en par-

ticulier à l'article 8 de la loi du 2 juillet 1990, qui prévoit les conditions dans lesquelles doivent être assurées la desserte de l'ensemble du territoire, l'égalité de traitement des usagers, la qualité et la disponibilité des services offerts, la neutralité et la confidentialité des services ainsi que la participation de l'exploitant à l'aménagement du territoire.

J'insisterai sur les notions d'aménagement du territoire, de fiabilité, de sécurité et de respect de l'environnement.

Monsieur le ministre, progressivement, ce sera un système de dessertes à deux vitesses qui sera mis en place. Je prendrai pour illustrer mon propos quelques exemples concrets, dont j'ai parlé hier soir et dont je vous avais fait part il y a quelque temps dans une question écrite. Je profite de la présente discussion pour y revenir car le problème se posera d'une manière encore plus aiguë avec toutes les conséquences qu'aura la privatisation que vous venez d'engager.

Ces conséquences, quelles sont-elles ?

Il s'agit d'abord d'un retour en arrière. Si nous disons qu'il faut maintenir au moins ce qui existait, c'est parce que nous constatons sur le terrain que les choses vont de plus en plus mal.

On nous dit que le service public ne peut assurer ce qu'il assurait parfaitement il y a quelques années.

M. Claude Gaillard, rapporteur. On n'a jamais dit ça !

M. Augustin Bonrepaux. Certes, la technique a évolué et la recherche a progressé. Mais je vous confirme, monsieur le rapporteur, que le service dont nous parlons, qui n'est aujourd'hui presque plus public, puisque vous le privatisez, nous assure qu'il n'a plus les moyens de faire ce qu'il faisait.

J'en viens à mes exemples concrets. J'en citerai deux.

Il y a une dizaine d'années, nous avons réussi, profitant de la qualité et de la fiabilité du service public, à desservir toutes les vallées des zones de montagne jusque dans les alpages. Aussi, les bergers pouvaient travailler en toute sécurité et, en cas d'accident, par exemple, ils pouvaient communiquer et n'étaient donc plus isolés pendant des mois.

De même, nous avons pu installer le téléphone dans des refuges gardés. Ainsi, les gardiens de ces refuges pouvaient eux aussi communiquer et recevoir les réservations de personnes qui voulaient passer une nuit en montagne. Le téléphone donnait aussi l'assurance aux victimes d'accident d'être secourues rapidement... (*M. Joseph Klifa montre un téléphone portable.*)

Mon cher collègue, vous n'avez pas l'air de connaître les problèmes des zones de montagne car, faute de relais suffisants, on ne pourrait se servir de votre petit téléphone ! Un tel appareil fonctionne très bien sur les grands axes, mais malheureusement pas ailleurs, ce que vous avez l'air d'ignorer.

Nous qui vivons dans des zones de montagne savons que 25 p. 100 du territoire vont être isolés à la suite de la destruction des services publics.

Mais permettez-moi d'en venir aux exemples précis que j'ai annoncés.

Voilà une dizaine d'années, le service public a installé le téléphone dans tous les refuges de montagne de l'Ariège. Bien sûr, il faut en assurer l'entretien, ce qui exige de déplacer le personnel en hélicoptère.

M. Christian Bataille. C'est cela, le service public !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Cela continuera !

M. Augustin Bonrepaux. Voilà ce qu'est la qualité du service public !

Mais le téléphone de l'un de ces refuges est tombé en panne. Nous venons par ailleurs de créer un nouveau refuge. Et savez-vous ce que l'on nous a répondu ? Que le service public n'a plus les moyens d'assurer l'entretien des appareils ni d'installer de nouveaux postes de téléphone dans les mêmes conditions qu'auparavant !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. On n'a pas privatisé !

Mme Ségolène Royal. Tout cela se fait dans la perspective de la privatisation !

M. Augustin Bonrepaux. Alors que la technique progresse, on n'a plus les moyens d'assurer la desserte dans les mêmes conditions, notamment financières.

Vous allez proposer des services très sophistiqués à un coût si élevé que, et vous le comprendrez aisément, les bergers de ces régions ne pourront pas se les payer. Dans ces conditions, je vous le demande : où est l'égalité, qui est le fondement de notre République ?

Il va donc y avoir une desserte à deux vitesses.

Qu'allez-vous proposer, monsieur le ministre, pour garantir, dans la perspective de la privatisation, la notion de service public sur l'ensemble du territoire ?

J'ajouterai que, jusqu'à présent, le service public de France Télécom a fait beaucoup d'efforts pour intégrer les lignes dans l'environnement, parfois en les dissimulant.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Parlons-en !

M. Augustin Bonrepaux. C'est un point très important, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Cela n'a pas toujours été très bien fait !

M. Augustin Bonrepaux. Nous constatons que des travaux sont restés inachevés : des canalisations installées l'année dernière ne contiennent toujours pas les câbles nécessaires. Les lignes sont encore dans la nature, ce qui donne une impression de désolation, ce qui n'est pas très heureux, et ce qui fait certainement douter de la fiabilité et des garanties de sécurité du service public.

Voilà quelques exemples concrets, monsieur le ministre, qui montrent que vous avez déjà engagé le processus de privatisation, que vous vous tournez d'abord vers la rentabilité et que vous abandonnez la desserte d'une partie du territoire.

Tout cela me fait dire que l'amendement que je défends est certainement le plus important. En effet, le service public, c'est la garantie d'une qualité, qualité que nous avons jusqu'à aujourd'hui mais qui va être fortement compromise. C'est pourquoi j'espère, mes chers collègues de la majorité, que vous allez vous associer à nous pour défendre cette qualité et pour tenir dans cette enceinte les mêmes propos que ceux que vous tenez dans vos circonscriptions, quand vous affirmez que vous voulez préserver le service public.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je regrette, et je le dis sans méchanceté aucune,...

Mme Ségolène Royal. C'est mauvais signe !

M. Claude Gaillard, rapporteur. ... que nos collègues socialistes aient si mal ou si peu lu la loi de réglementation. S'ils l'avaient réellement lue, toute cette dis-

cussion sur le service public serait d'une autre nature : nous parlerions d'une façon objective d'un texte de loi que nous avons approuvé et qui va donc nous régir, et nous n'aurions pas de faux débats.

Se battre sur le service public ? Point n'est besoin d'en parler puisque nous sommes d'accord les uns et les autres.

Tout magnifier me paraît être une erreur car de même qu'il n'y a pas de sainteté chez l'homme, ou rarement, il n'y a pas de raison pour que l'entreprise concernée n'ait aucun défaut.

Il est vrai que les efforts réalisés sont considérables et que ceux qui restent à faire ne le sont pas moins, notamment en ce qui concerne le volet de l'aménagement du territoire, auquel a fait allusion M. Bonrepaux.

Il existe une complémentarité entre le service public, qui est clairement défini, et l'apport que constitue l'évolution technologique pour le prestataire de services.

Dans le cadre de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de réglementation, nous avons conforté, pour les mobiles, l'aménagement de l'ensemble du territoire, du point de vue de l'approche dérogatoire du déficit d'accès. C'est bien pour nous assurer que tout le territoire pourrait bénéficier de l'évolution technologique que nous avons procédé ainsi. C'est dire que les garanties ont été prises et que c'est un mauvais procès qui nous est fait. Les auteurs se disent sans doute que, à force d'insister, nos concitoyens vont les croire. Je m'inscris une nouvelle fois en faux contre leurs assertions !

Quoi qu'il en soit, la commission a repoussé l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Je suis très sensible aux arguments de M. Bonrepaux,...

M. Christian Bataille. Ah bon ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... d'abord parce que je suis moi-même montagnard. J'ai mes origines dans un département de la même chaîne de montagnes que le sien, mais situé de l'autre côté, au bord de l'Atlantique.

Je connais bien les refuges de montagne, ceux des Pyrénées et des Alpes françaises comme ceux des Alpes suisses, autrichiennes ou italiennes. Et je peux lui dire que notre fameux service public du téléphone n'est pas forcément le meilleur : le service du téléphone dans les montagnes du Valais ou dans les montagnes autrichiennes est nettement supérieur.

Par ailleurs, si ce qu'il a indiqué concernant un refuge en cours de construction dans les Pyrénées est exact, ce dont je n'ai pas de raison de douter, nous allons immédiatement nous mobiliser pour régler cette affaire. La loi de réglementation que vous avez votée, mesdames, messieurs, la semaine dernière, prévoit très clairement que France Télécom est chargée du service public des télécommunications.

Mme Ségolène Royal. Avec quels moyens ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Ses moyens, qui sont pour le moment les mêmes qu'hier,...

Mme Ségolène Royal. Non !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... seront demain abondés par les opérateurs privés.

Mme Ségolène Royal. Il n'y aura plus de péréquation !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. La grande différence entre ce que nous proposons et les réglementations qui se mettent en place dans certains autres pays d'Europe, c'est que nous avons prévu le financement de notre service public, notamment par le biais d'une contribution des opérateurs privés. Il n'y a donc aucune raison pour que France Télécom refuse d'installer une ligne téléphonique sur une quelconque portion du territoire français, et à des tarifs qui doivent obéir aux principes du service public.

Je vous confirme, monsieur Bonrepaux, que je suis prêt à examiner avec vous la situation particulière que vous avez évoquée.

J'ajoute que, s'agissant de la desserte des zones de montagne, si France Télécom a des obligations dans le domaine du réseau filaire, elle n'en a pas – si elle en a, elles ne sont pas de la même nature – en ce qui concerne le téléphone portable.

Lorsque les réseaux ont été créés, des obligations de couverture du territoire ont été définies dans les licences, mais il ne s'agissait pas d'obligations de couverture totale du territoire. Un amendement à la loi de réglementation voté par le Sénat puis par votre assemblée a durci les contraintes qui pèseront sur les opérateurs de mobiles quant à la couverture du territoire.

J'ajoute que les évolutions technologiques nous permettront d'offrir très rapidement dans les zones de montagne des alternatives et au réseau filaire et au réseau mobile actuel, avec le téléphone par satellite qui constituera une réponse pleinement efficace au problème que vous avez posé.

Ainsi, non seulement le présent texte ne remet pas en cause les obligations de service public de France Télécom, mais les évolutions technologiques nous permettront à l'avenir de mieux desservir les zones de montagne.

Pour toutes ces raisons, je souhaite que l'Assemblée rejette l'amendement, qui n'ajouterait rien au texte que le Parlement a déjà voté.

M. le président. La parole est à Mme Janine Jambu, pour soutenir le sous-amendement n° 563.

Mme Janine Jambu. Il s'agit de renforcer l'amendement n° 37.

La privatisation de France Télécom prend pour cible les agents de France Télécom eux-mêmes. Le maintien du statut social leur serait acquis en contrepartie de leur acceptation du changement de statut de l'entreprise, soit la libéralisation, la mise en concurrence et la privatisation. Le problème est que l'expérience est déjà faite. La réforme Quilès, c'est la coexistence de statuts multiples, des situations précaires et des mobilités contraintes qui sont le pain quotidien empoisonné des agents. Que faire pour apporter des réponses modernes permettant de satisfaire les besoins des Français ?

Il faut éclairer les enjeux, appeler à résister, à lutter et faire confiance aux agents et usagers pour assumer jusqu'au bout leur attachement au service public, à l'existence de l'entreprise publique France Télécom. En effet, toutes les expériences montrent qu'il faut mettre en échec les objectifs gouvernementaux. Aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne comme en Allemagne, où l'on a été informé des prévisions, le bilan d'opérations semblables se chiffre par dizaines de milliers de suppressions d'emplois. Tous les observateurs constatent qu'après une période de

multiplication des opérations privées quelques mastodontes règnent en maîtres sur les tarifs, réduisant à néant tout mirage de réduction des factures aux usagers.

Dès lors que l'on ne s'attaque pas au privilège de l'argent et aux marchés financiers, la concurrence se traduit par des pressions sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail. Aujourd'hui, il n'est donc pas de plus urgente obligation que de mettre en échec les objectifs gouvernementaux et européens et de faire prévaloir une politique de préservation et de développement du service public.

M. Christian Bataille. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Sur le fond, madame Jambu, vous avez satisfaction puisque c'est bien France Télécom qui va assurer le service public. Votre proposition est logique compte tenu de la position de votre groupe qui refuse la transformation, mais c'est une demande qui a été satisfaite par la loi de réglementation. La commission est donc défavorable à ce sous-amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 563.

(Le sous-amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 37.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 38, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant : "Les principes du service public des télécommunications garantissent des prestations d'un haut niveau de sûreté". »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Cet amendement, qui porte sur le maintien d'un niveau de sûreté pour les prestations du service public des télécommunications, complète l'amendement précédent défendu par Augustin Bonrepaux. Vous lui avez répondu, monsieur le ministre, que France Télécom avait des obligations de service public et devait desservir les zones de montagne. Mais l'inquiétude demeure puisque, par la précédente loi sur la déréglementation, vous avez précisément appauvri le service public : vous l'avez réduit à ce que vous appelez le service universel. Or, si France Télécom peut fournir des prestations de qualité et d'universalité, c'est justement parce que son activité n'est pas limitée aux seules contraintes du service public, c'est-à-dire à ce qui coûte le plus cher.

Si demain, après la privatisation partielle, vous laissez des entreprises privées écrémer les produits les plus rentables, de quelle marge de manœuvre disposera France Télécom pour financer ses lourdes obligations de service public ? Au nom de quoi faites-vous peser celles-ci uniquement sur France Télécom ? Et de quel droit les entreprises privées, auxquelles vous ouvrez ce marché parce qu'elles espèrent y faire des bénéfices, n'auraient-elles pas les mêmes obligations de service public ? Si tel était le cas, sans doute auraient-elles moins intérêt à rentrer sur ce marché. En agissant comme vous le faites vous privez

France Télécom de sa marge de manœuvre financière qui lui permet aujourd'hui de rendre un service de qualité au même prix à tous les citoyens.

C'est cette logique que nous mettons en cause et votre réponse accroît notre inquiétude puisque vous venez de répéter que les plus lourdes servitudes du service public continueront à peser sur le secteur public et que le reste – ce qui est rentable – sera donné au secteur privé. Cela, nous ne pouvons l'accepter car, au bout du compte, c'est forcément le service public qui va payer cette logique en s'appauvrissant. Demain, France Télécom n'aura plus les moyens de poser et d'entretenir les lignes dans les zones difficiles d'accès !

On nous a dit aussi – je crois que c'est M. de Broissia – que nous défendions une logique d'immobilisme.

M. Louis de Broissia. Je confirme ! Rien ne bouge ! Le PS reste ! Seule la vérité blesse, madame Royal !

Mme Ségolène Royal. Nous n'avons aucun scrupule (« Ça, nous le savons ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) à défendre des principes que vous taxez d'archaïsme ou d'immobilisme !

M. Jean Glavany. Vous êtes le représentant d'un grand groupe de presse, monsieur de Broissia !

M. Louis de Broissia. Chacun sa profession ! Celle que j'exerce est honorable ! Je ne connais pas la vôtre, mais nous ne sommes pas là pour en parler !

M. Jean Glavany. Moi je représente les électeurs !

Mme Ségolène Royal. Monsieur de Broissia, les traditions ne sont pas forcément à l'origine de l'immobilisme d'un pays. Quand elles sont bonnes, nous n'avons aucun scrupule à les défendre. Celles dont nous nous réclamons datent de la Libération.

M. Louis de Broissia. Nous ne sommes plus à la Libération ! Evoluez !

Mme Ségolène Royal. C'est à cette époque qu'ont eu lieu les nationalisations les plus importantes. Lorsque les traditions reposent sur des valeurs universelles, nous n'avons aucun complexe à les défendre. Et pour nous le service public n'est pas une valeur du passé, c'est une valeur de l'avenir.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. Christian Bataille. Absolument !

Mme Ségolène Royal. Il est d'ailleurs paradoxal d'entendre ici chanter des louanges à la loi du marché alors que celle-ci, d'une certaine façon, a vécu après avoir dominé le XIX^e siècle.

Alors, je sais que M. Bon, qui, hélas ! préside aujourd'hui aux destinées de France Télécom, a géré les établissements Carrefour. Mais je suis désolée, on ne gère pas un service public comme on gère Carrefour, surtout quand on voit aujourd'hui les effets en France de l'ultralibéralisme dans la grande distribution ! Pour moi ce n'est pas une référence. Et ce M. Bon nous avait même expliqué qu'il fallait privatiser l'ANPE pour affronter la concurrence. Avec une logique idéologique aussi dangereuse, on peut tout craindre pour France Télécom !

L'immobilisme, c'est précisément la loi du marché parce qu'elle est caractérisée par un seul critère : le bénéfice, le cours de la Bourse. Et lorsque toutes les actions, toutes les décisions stratégiques seront soumises à cette logique, ce ne sera plus d'immobilisme qu'il faudra parler, mais de régression, de retour en arrière.

M. Louis de Broissia. C'est du conservatisme !

Mme Ségolène Royal. Conserver ce qui est bon, monsieur de Broissia, ce n'est pas une erreur. Au contraire, c'est préparer sagement l'avenir.

Le service public doit évoluer, bien sûr, car tout ce qui n'évolue pas régresse.

M. Louis de Broissia. Comme vous !

M. Michel Meylan. Les socialistes sont des conservateurs !

Mme Ségolène Royal. Mais ce qui devrait nous rassembler aujourd'hui ce n'est pas la façon de détruire le service public,...

M. Louis de Broissia. C'est comment le faire évoluer !

Mme Ségolène Royal. ... c'est la mise en place d'éléments de modernisation, d'adaptation, d'évolution, de défense, voire d'extension de ce service public.

On ne peut à la fois défendre dans de grands discours d'autres principes de solidarité pour organiser la société, comme l'a fait ce matin M. Séguin à la radio – vous appartenez au même courant que lui, monsieur le ministre –, et agir comme vous le faites. Nous savons que, à l'origine, vous n'étiez pas favorable à ce projet et c'était aussi le cas de plusieurs membres de la majorité. Puis vous avez changé d'avis. Je ne sais pas ce qui s'est passé. Sans doute vous êtes vous laissé convaincre par les groupes industriels – les Bouygues, Alcatel, Générale des eaux ! – qui attendent cette loi pour faire de nouveaux bénéfices grâce à la nouvelle proie que vous leur offrez. Vous vous êtes donc laissé convaincre par eux. Sur la base de quels arguments ? Il serait intéressant de le savoir pour comprendre ce qui est en train de se passer car, outre que vous étiez défavorable au départ à cette réforme, il y avait d'autres façons de faire évoluer le service public en le défendant sans l'affaiblir ou le déstructurer.

Il y a assez peu de principes d'organisation d'une société différents de ceux du marché. Le service public correspond à la tradition française. Il correspond à un savoir-faire dans notre pays, à une histoire. Les Français y sont attachés, vous devez donc défendre ces valeurs au lieu de les affaiblir. Nous pourrions nous retrouver sur certains critères car plusieurs d'entre vous se sont exprimés en ce sens et nous ne comprenons pas que, dans la logique de cette loi, ils fassent tout le contraire des grands principes qu'ils déclament dans de grands discours.

Il serait spectaculaire de faire une revue de presse – et nous la ferons – car nous pourrions ainsi comparer les déclarations que font les députés de la majorité dans leurs circonscriptions sur ce projet de loi avec ce qu'ils disent ici. Il y a vraiment un problème de cohérence politique ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Auguste Picollet. Nous n'avons pas de leçons à recevoir !

M. Louis de Broissia. Venez chez moi, madame Royal !

Mme Ségolène Royal. Les députés UDF et RPR ont tous reçu les syndicats de France Télécom et ils ont tous dit, dans des communiqués à la presse locale, qu'ils étaient défavorables à ce projet. (*« Ce n'est pas vrai ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Louis de Broissia. Ce sont des mensonges !

M. Michel Meylan. C'est de la provocation !

Mme Ségolène Royal. Nous allons faire circuler une revue de presse. Peut-être M. Fillon lui-même l'a-t-il dit dans son département, mais je n'ose l'imaginer ! En tout cas, dans mon département des Deux-Sèvres, après avoir reçu les syndicats de France Télécom, les députés UDF ont déclaré dans des communiqués qu'ils étaient défavorables à ce projet de loi, à la privatisation, que ce n'était absolument pas le moment de déstructurer un secteur qui fonctionnait bien alors qu'il y avait tant à faire pour lutter contre le chômage. Alors que l'on vient d'annoncer des dizaines de milliers de licenciements, pourquoi casser un secteur qui fonctionne bien ?

M. Michel Meylan. Monsieur le président, présidez ! Mme Royal a dépassé son temps de parole ! (*« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Ségolène Royal. Pour nous, c'est un mystère ! Nous insistons car nous voulons comprendre ce que vous êtes en train de faire et pourquoi il y a un tel écart entre vos discours et vos actes. Indépendamment de la pure idéologie, quelle est la logique qui sous-tend votre démarche ? Nous savons que vous êtes autant attachés que nous à France Télécom, alors pourquoi détruire cette entreprise ? Nous attendons des réponses à toutes ces questions et nous continuerons à vous interroger, monsieur le ministre.

M. Auguste Picollet. Vous pourrez interroger longtemps !

M. le président. Je rappelle à la majorité comme à l'opposition que les interventions pour défendre un amendement sont limitées à cinq minutes. Mme Royal a dépassé son temps de parole de trente secondes, et j'ai considéré qu'il n'y avait pas lieu à incident.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. L'argumentation de l'opposition est toujours un peu mélangée, complexe, paradoxale et je le regrette car cela n'aide pas à la compréhension.

Cet amendement est pratiquement le même que le précédent et le groupe communiste ne l'a d'ailleurs pas sous-amendé.

M. Claude Bartolone. Il le regrette ! (*Sourires.*)

M. Claude Gaillard, rapporteur. Il est intellectuellement insupportable d'entendre sans cesse marteler des idées fausses, à partir d'une déformation mensongère de notre position relative au service public. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Meylan. C'est de la mauvaise foi !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Une loi a été votée dans laquelle nous avons défini un service public et son financement. Il n'y a rien de plus à dire !

Ensuite, je reviendrai sur ce que j'avais répondu un peu durement à Mme Royal, laquelle ne fait pas non plus toujours preuve de modération, lorsqu'elle avait défendu la motion de renvoi en commission sur le projet de loi de réglementation. Il est fatigant, insupportable, voire humiliant d'entendre sans arrêt dire qu'il y a deux catégories de Français : ceux qui travaillent dans le service public et ceux qui travaillent dans le secteur privé.

Mme Ségolène Royal. C'est vous qui faites la différence !

M. Claude Gaillard, rapporteur. A force de marteler tous les défauts de l'entreprise privée, on est en train de monter les Français les uns contre les autres. (*Protestations*)

sur les bancs du groupe socialiste. – *Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Glavany. C'est la meilleure !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Un pays homogène doit avoir un secteur public et un secteur privé. Il nous appartient d'enrichir l'un par l'autre. Le secteur privé apporte au public et réciproquement. Cessons ces combats d'arrière-garde qui ne font pas honneur à notre pays et vont à l'encontre de l'ardente obligation qui est la nôtre de faire évoluer les choses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

La commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Nous sommes en présence d'un exercice d'obstruction systématique, puisque nous débattons toujours d'un texte que l'Assemblée nationale et le Sénat ont voté la semaine dernière.

Depuis le début, Mme Royal anime cet exercice avec une mauvaise foi toute particulière. D'abord, madame le député, que je sache, vous ne partagez pas assez mon intimité...

Mme Ségolène Royal. Je le regrette ! (*Rires.*)

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Moi aussi !... pour lire dans mes pensées...

Vous me permettez donc de douter de votre capacité à mesurer si je suis opposé ou favorable à ce projet.

M. Jean Glavany. Vous avez le droit de changer, monsieur le ministre. Ce n'est pas une honte !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Ensuite, madame Royal, vous nous expliquez, depuis maintenant quinze heures trente environ, que le service public va être affaibli. La vérité, mesdames, messieurs les députés, vous la connaissez. Dans la suite du traité de Maastricht, l'Europe a pris la décision, et la France y a participé, d'ouvrir le secteur des télécommunications à la concurrence. Dans le cadre de cette ouverture à la concurrence, vous avez accepté de modifier la réglementation des télécommunications en définissant un service public dont les limites sont exactement celles du service public tel que nous le connaissons aujourd'hui. Et surtout, vous avez mis en place le système de financement du service public le plus original en Europe puisque les obligations de service public pesant sur France Télécom seront financées par les opérateurs privés qui viendront sur le marché.

Mme Ségolène Royal. Quelles garanties avons-nous ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Il est donc tout à fait inexact de dire que le service public est affaibli. Il n'en est rien ! Par ailleurs, il est inexact de dire qu'il ne sera pas financé, que France Télécom aura seulement les charges de service public alors que les opérateurs privés pourront, eux, écarter les marchés les plus favorables puisqu'ils devront participer au financement du service public au prorata de leur chiffre d'affaires. Nous avons voulu, et c'est une des originalités de ce texte, que France Télécom soit seul en charge du service public. Ce n'est pas le choix qu'ont fait

d'autres pays européens, qui ont préféré diviser le service public entre plusieurs opérateurs desservant plusieurs portions du territoire national. Nous, nous avons estimé que France Télécom, opérateur public doté d'une grande tradition en ce domaine, devait conserver ses obligations de service public.

Vouloir imposer aux opérateurs privés des obligations de service public, c'est mettre à mal l'équilibre que nous avons voulu bâtir ensemble, équilibre qui est évidemment beaucoup plus favorable et à France Télécom et à nos traditions : un opérateur public chargé du service public, des opérateurs privés libres d'offrir des services sur le territoire, mais obligés de participer au financement du service public. Vouloir rompre cet équilibre, c'est, d'une certaine manière, se moquer du Parlement qui a voté ce texte la semaine dernière, mais c'est aussi affaiblir le service public en voulant le diviser entre plusieurs opérateurs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 38. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mes chers collègues, je n'ai pas le doigt sur le chronomètre mais je constate que le groupe socialiste dépasse très largement et très souvent le temps réglementaire de cinq minutes qui lui est imparti pour défendre ses amendements. Si vous aviez désormais l'obligeance, chers collègues, de le respecter, cela ferait avancer la discussion, si je puis dire.

Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 39, ainsi rédigé :

« « Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant : "Le haut niveau de qualité et de sûreté du service public des télécommunications est garanti notamment par le respect du principe d'égalité". »

La parole est à M. Pierre Forgues.

M. Pierre Forgues. Monsieur le président, je n'utiliserai que le temps nécessaire et il ne dépassera pas celui que vous me donnerez.

Cet amendement affirme le principe d'égalité et complète très heureusement...

M. Julien Dray. Et intelligemment !

M. Pierre Forgues. ... les amendements précédents qui visaient la qualité et la sûreté du service public.

Les faits sont têtus, monsieur le ministre, et que faites-vous ? Vous transformez France Télécom en une entreprise nationale, mais à capitaux pratiquement à moitié privés. Qui peut croire un instant que des capitaux privés vont assurer le principe d'égalité du citoyen, donc le service public ? Seul le service public peut assurer ce principe d'égalité et encore – nous le savons par expérience – pas toujours, en particulier dans des zones rurales ou dans des zones de montagne qui, ici ou là, souffrent d'insuffisances. (*« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Aujourd'hui, vous voulez introduire un déséquilibre formidable dans ce principe d'égalité. En effet, dans des zones très peu denses avec moins de vingt habitants au kilomètre carré, le service public sera-t-il assuré ? Les prix seront-ils fonction des usagers potentiels ? Vous le savez bien, on ne prend jamais assez de précautions. Cet amendement est donc indispensable car il faut affirmer dans la loi ce principe d'égalité, que la notion de rentabilité va faire très rapidement exploser.

Il y a en montagne – on l'évoquait tout à l'heure – des zones très difficiles. J'ai même le souvenir d'une loi autorisant les radios libres où j'avais fait en sorte par amendements que des zones d'ombre puissent être supprimées. Ce fut d'ailleurs très difficile à faire admettre !

Aujourd'hui, il y a un gigantesque retour en arrière. Il est donc assez extraordinaire que vous nous fassiez grief d'introduire le déséquilibre, que vous nous taxiez d'immobilisme ! Mais ce déséquilibre, qui l'instaure, qui met à mal le service public, sinon vous ? Cessez donc de nous accuser de tous les maux, alors que ce sont tous les dispositifs que vous mettez en place qui portent en eux tous les dysfonctionnements et qui, en tout cas, vont conduire à ce que le principe d'égalité ne soit pas respecté !

Chacun sait ici que les gens s'en vont des zones où les équipements publics, les services publics sont insuffisants. Croyez-vous véritablement que c'est avec cette loi que vous allez lutter contre la désertification des zones rurales ? Vous parlez toujours d'aménager le territoire mais, en réalité, vous faites exactement le contraire.

C'est pourquoi je crois que l'Assemblée, dans sa sagesse, doit voter cet amendement qui met bien en évidence le principe d'égalité entre les citoyens.

M. Jean Glavany. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. C'est assez surréaliste...

M. Julien Dray. Le surréalisme, c'est autre chose !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je salue au passage M. Julien Dray qui nous a rejoints !

L'égalité est un principe de base,...

M. Jean Glavany. De la République !

Mme Ségolène Royal. Parfaitement !

M. Claude Gaillard, rapporteur. ... et nous l'avons inscrit dans la loi. Je regrette que nous ayons été si peu nombreux pour débattre il y a quelques semaines de cette loi de réglementation ; je pensais que, par mesure compensatoire, et compte tenu de la gratuité et de l'égalité d'accès au service de la distribution, les uns et les autres auraient pu se procurer cette loi qui a été votée et lire les principes qui y étaient clairement marqués.

M. Pierre Forgues. Réaffirmons-les !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Permettez-moi de donner lecture de l'alinéa suivant, introduit par la commission mixte paritaire :

« Les opérateurs concernés s'engagent à contribuer, à compter du 1^{er} janvier 2001, à la couverture par au moins un service de radiotéléphonie mobile numérique des routes nationales et des autres axes routiers principaux et des zones faiblement peuplées du territoire non couvertes par un tel service à la date de remise du premier rapport mentionné à l'article L. 35-7. »

C'est dire combien nous avons été sensibles aux arguments de nos amis sénateurs pour qu'il y ait bien égalité de traitement. Tout cela est dans la loi. Ce que vous réclamez y est déjà inscrit. Je ne comprends donc pas cet acharnement,...

M. Patrick Ollier. C'est de l'obstruction !

M. Claude Gaillard, rapporteur. ... si ce n'est comme le témoignage d'une volonté d'obstruction permanente.

M. Julien Dray. Pas du tout !

M. Patrick Ollier. Les socialistes sont coutumiers du fait.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Mesdames et messieurs de la majorité, jugez vous-mêmes. Je vous donne lecture de l'article L 35 du code des postes et télécommunications tel que vous l'avez adopté la semaine dernière : « Art. L. 35. – Le service public des télécommunications est assuré dans le respect des principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité. »

M. Ernest Chénier. Bien sûr ! C'est inscrit !

Mme Ségolène Royal. Alors, que ne votez-vous l'amendement ?

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Puisqu'il faut enrichir le débat parlementaire, je vais y contribuer moi aussi.

Le Parti socialiste sortira de ce débat comme le plus « archéo » d'Europe. Certes, chacun peut défendre une ligne politique. Celle-là, je la lui laisse !

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Julien Dray. Moi, j'assume l'archaïsme !

M. Louis de Broissia. Après le principe d'égalité, bon au demeurant, je suppose que les socialistes vont défendre la liberté, la fraternité et aussi la probité. Ce dernier, comme par hasard, vous ne l'avez pas mis en avant,...

M. Claude Bartolone. Ça va venir !

M. Julien Dray. On va faire un sous-amendement !

M. Louis de Broissia. ... bien qu'il ait été lui aussi affirmé au moment de la Révolution française. On l'a un peu oublié. Passons !

Mme Ségolène Royal. Lisez *Le Canard enchaîné* de ce matin !

M. Christian Bataille. Page 2.

M. Louis de Broissia. Parlons du principe d'égalité. Vous arrive-t-il, mes chers collègues, d'utiliser un téléphone mobile ? Moi oui, et depuis longtemps !

M. Julien Dray. Vous êtes un privilégié !

M. Pierre Forgues. Vous avez les moyens !

M. Louis de Broissia. Oh ! monsieur Dray, je vous ai vu avec. Alors, n'insistez pas !

M. Julien Dray. Téléphone mobile ? Non ! Tam-tam !

M. Louis de Broissia. Actuellement, certaines zones de couverture – je pense, pour ce qui me concerne, à la Côte-d'Or – sont assurées par le seul service public. Quand je viens de Dijon à Paris, un kilomètre sur deux n'est pas couvert par les téléphones mobiles. Alors votre défense du principe de l'égalité !... C'est justement ce que ce projet vise à instaurer. Vous avez tourné le dos à la réalité, à croire que vous êtes trop à l'Assemblée et pas assez dans votre circonscription, mon cher collègue.

M. Julien Dray. Nous avons été élus pour être à l'Assemblée, pas pour serrer des mains !

Mme Ségolène Royal. Il est de quelle marque, votre téléphone ?

M. Christian Bataille. C'est un Bouygues ?

M. Louis de Broissia. Le principe d'égalité, puis-je vous rappeler, mes chers collègues, comment vous l'avez défendu du temps où vous aviez le pouvoir ? En donnant, sans aucun appel d'offres, à Berlusconi, une chaîne, à Rousset, une chaîne cryptée,...

M. Julien Dray. Une bonne chaîne !

M. Louis de Broissia. ... et à des conditions extrêmement avantageuses. N'avez donc pas la mémoire trop courte ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Claude Bartolone. Et le renouvellement de la concession à TF 1 ?

M. Christian Bataille. Et Bouygues ?

M. Julien Dray. Elle est en béton, votre argumentation !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 39. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 40, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le haut niveau de qualité du service public des télécommunications est notamment garanti par le respect du principe de continuité. »

La parole est à M. Claude Bartolone.

M. Claude Bartolone. Les interventions de notre collègue de Broissia et celles du rapporteur et du ministre nous amènent véritablement au cœur du sujet. Je voudrais revenir sur cette idée d'immobilisme parce qu'il me paraît très important d'éclairer nos concitoyens sur cette notion et de dire comment elle peut s'appliquer au texte que nous examinons aujourd'hui.

Peut-on parler d'immobilisme...

M. Arsène Lux. Oui !

M. Claude Bartolone. ... lorsque la position que nous essayons de défendre et qui a été développée dans son intervention par le ministre lui-même est de dire, même si nous ne tirons pas les mêmes conclusions : les Français, les abonnés au téléphone, parce qu'ils ont payé plus cher leurs communications sur le marché intérieur, ont réussi, par cet effort qu'ils s'imposaient, à payer la modernisation de France Télécom, à se doter d'un outil moderne. Et aujourd'hui que France Télécom est parvenue à un niveau de développement important et que le moment semble arrivé où le coût de la communication pourrait être réduit sans nuire à une modernisation encore plus forte et à l'adaptation optimale de cette société au marché, voilà qu'on parle de privatiser !

Mes chers collègues, si nous réagissons comme nous le faisons actuellement, c'est que nous nous sommes rendu compte, notamment depuis la dernière campagne de l'élection présidentielle, de la distance qui pouvait exister quelquefois entre les textes et la pratique. Demain pourrait s'observer le même écart entre le texte que vous nous proposez et son application. A partir du moment où l'Etat contrôlera 51 p. 100, on comprend parfaitement, les uns et les autres, que la prochaine étape, ce sera la privatisation, et qu'à partir du moment où il y aura privatisation on passera à côté des enjeux essentiels pour les

années qui viennent. Je prends l'exemple du Minitel. Que serait-il advenu si cette grande ambition technologique avait été développée par une entreprise privée, s'il n'y avait pas eu cette volonté qu'a eue France Télécom de mettre un tel outil de communication à la disposition de chacun, quels que soient ses revenus ou sa situation géographique ?

De même, si les groupes privés peuvent s'intéresser aux secteurs les plus juteux des télécommunications, sans obligations de service public, qu'en sera-t-il des enjeux de demain, comme le visiophone, le généralisation d'Internet dans les écoles entre autres ?

M. Louis de Broissia. Vous avez refusé l'expérimentation !

M. Claude Bartolone. Laissez-moi terminer, vous allez avoir la différence de conception que nous avons sur ce sujet.

L'égalité, la liberté que nous évoquions tout à l'heure, c'est de permettre à chacune et chacun d'entre nous, à chaque citoyen français d'avoir accès à cet espace de liberté, de formation et d'égalité qui sera celui de demain. Or, actuellement, on le voit bien, avec la volonté qui est celle du Gouvernement et qui s'exprime dans le texte, cet équilibre et cette égalité d'accès à la connaissance et au secteur de la communication sont menacés.

Si, demain, un groupe ne s'installe dans un secteur ou dans un autre que pour des raisons financières, on sait les difficultés qui pourraient surgir très rapidement du point de vue de l'égalité d'accès à la communication.

Monsieur de Broissia, vous le voyez bien en ce qui concerne la télévision,...

M. Louis de Broissia. Oui !

M. Claude Bartolone. ... la concentration dans les mains – ou plutôt dans les tuyaux des groupes de l'eau – va dans les prochaines années provoquer d'une manière inéluctable des problèmes pour la liberté de communication et de fabrication des programmes. Tout cela, nous l'avons sous nos yeux tous les jours. On voit ce qu'a pu donner la privatisation de TF 1, on voit ce qu'a pu donner l'entrée des grands groupes comme Bouygues, comme la Compagnie générale des eaux, comme la Lyonnaise dans le secteur de la communication. Demain les mêmes dangers pourraient menacer le secteur que couvre aujourd'hui France Télécom si nous n'avions pas la volonté de maintenir cette société dans le giron du service public.

Mes chers collègues de la majorité, vos remarques, comme celles de M. le ministre, nous paraissent incomplètes. Pourquoi ? Parce que très vite un écart considérable peut se creuser entre le texte qui nous est présenté et la réalité. Nous sommes convaincus que la prochaine étape sera la privatisation, qui menacera l'égalité de nos concitoyens devant l'accès à la communication.

Mme Ségolène Royal. Très bien !

M. Julien Dray. Excellent ! Quel punch !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je ne peux pas répondre sur l'ensemble, je voudrais simplement une fois de plus dire de nos collègues socialistes que s'ils ne sont pas immobiles, ils sont au moins en retard !

L'article 5 *bis* de la loi de réglementation des télécommunications dispose notamment : « L'article 20 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« En outre, le schéma détermine les moyens nécessaires et, en particulier, l'équipement requis, pour assurer l'accès des établissements d'enseignement, notamment des collèges, lycées et universités aux services offerts sur le réseau numérique à intégration de service, aux services en ligne et aux services de télécommunications avancées. Dans ce cadre, il évalue les conditions pouvant assurer l'accès auxdits services à un tarif préférentiel pour ceux de ces établissements situés dans une zone de revitalisation rurale ou dans une zone de redynamisation urbaine, ainsi que pour ceux situés dans les départements dont plus de 50 p. 100 du territoire est classé en zone de revitalisation rurale. »

C'est dire le décalage entre ce qui nous est expliqué et ce qui est déjà voté. Je tenais à signaler à l'Assemblée nationale le retard de l'argumentation par rapport à nos propres travaux !

Mme Ségolène Royal. Qui va payer ? Le privé ou le public ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Malgré l'effort du Parti socialiste pour ralentir nos débats, nous avançons, puisque M. Bartolone vient de reconnaître, contrairement à ce qu'a affirmé Mme Royal depuis maintenant plusieurs jours, que les communications sur le marché intérieur étaient plus chères que dans les autres pays européens, et il a donné un certain nombre de raisons, qui ont conduit à ce résultat.

Monsieur Bartolone, pourquoi la France est-elle aujourd'hui le pays le plus en retard pour l'introduction des services en ligne ? Pourquoi sommes-nous, de tous les pays européens – je ne parle évidemment pas des États-Unis –, le pays où Internet, en particulier, mais aussi les autres types de services en ligne ne pénètrent pas, ou pénètrent à un rythme extrêmement lent ? Aujourd'hui moins de 450 000 Français sont raccordés au réseau Internet pour la raison simple que le coût des communications est trop élevé.

Vous pouvez faire tous les discours que vous voulez sur le service public, quand on impose des coûts de communication trop élevés à des services que, par définition, il faut pouvoir consulter pendant des heures, on freine, ou l'on empêche leur développement.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement s'est battu pour obtenir que France Télécom offre – c'est le cas depuis le mois de mars dernier – un accès à Internet au prix d'une communication locale dans tous les départements français alors que, jusqu'à cette date, pour se connecter à Internet, il fallait dans la plupart des cas passer par une entreprise privée, située, en général, à Paris, et donc payer le coût d'une communication interurbaine, ce qui, à l'évidence, ne rendait pas possible le développement de ces services en ligne.

La démocratisation des services en ligne, l'accès de tous à ces services, et Internet n'est qu'une préfiguration de ce que seront les services offerts sur les autoroutes de l'information, passent par la baisse des communications locales, je dirai même qu'elle passe par la mise en place de forfaits au niveau des communications locales. Ainsi, et une fois pour toutes, les accès à ces services seront inclus dans

les abonnements que paieront non pas les clients, car je ne parle-moi, jamais de clients, mais les utilisateurs, c'est à mon sens le terme le plus approprié.

Finalement, nous défendons les mêmes valeurs, mais nous, nous pensons que c'est à travers une tarification adaptée, permise notamment par la concurrence, que ces valeurs pourront être défendues, alors que vous, vous voulez les imposer par un carcan législatif et administratif, lequel a jusqu'à présent empêché le développement de ces services dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 40. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président, Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 41, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le haut niveau de qualité du service public des télécommunications est notamment garanti par le respect du principe d'adaptation. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. L'amendement n° 41 porte sur le respect du principe d'adaptation. A cet égard, je voudrais souligner la formidable performance de France Télécom qui a su passer en quelques décennies de quelques dizaines de milliers d'abonnés à 33 millions d'abonnés au téléphone. C'est dire à quel point le statut de service public peut et doit être compatible avec le principe d'adaptation.

Si encore vous pouviez justifier votre volonté de privatiser France Télécom par le fait, par exemple, que cette entreprise était déficitaire, ou que la qualité du téléphone était mauvaise, ou encore qu'il faille attendre plusieurs années pour être raccordé, bref, si au moins vous aviez un argument d'échec sur lequel vous appuyer ! Car c'est bien souvent ainsi que la droite procède quand elle veut privatiser un service public : elle commence par dire qu'il marche mal.

Mais là, vous ne pouvez avancer cet argument puisque France Télécom a à son actif une formidable capacité d'adaptation et des résultats exceptionnels. La façon dont elle a su s'adapter aux nouvelles technologies, et assurer la desserte en téléphone de l'ensemble du territoire, à un prix identique pour chacun, le montre bien. Donc l'argument selon lequel ce secteur ne fonctionne pas ne peut être invoqué pour expliquer ce changement de statut.

Alors, monsieur le ministre, nous ne cesserons de vous poser cette simple question de bon sens : pourquoi transformer quelque chose qui marche ? Pourquoi modifier une structure qui a prouvé sa formidable capacité, sa rentabilité, son efficacité, sa cohésion ?

M. Arsène Lux et M. Patrick Ollier. Quel immobilisme !

Mme Ségolène Royal. Pourquoi modifier le statut d'une entreprise à laquelle vous n'avez aucun reproche à faire ? Vous procédez comme s'il fallait la punir, on ne sait d'ailleurs de quoi.

Vous nous dites aussi : ne vous inquiétez pas, les opérateurs privés financeront le service public. Quel raisonnement étrange pour un libéral ! D'abord, j'observerai que le gouvernement nous a dit la même chose à propos de la sécurité sociale. Souvenez-vous, les laboratoires pharmaceutiques privés devaient financer le déficit de la sécurité sociale. On attend toujours...

M. Richard Cazenave. En tout cas, il ont participé à son financement. Cela n'avait jamais été fait avant !

Mme Ségolène Royal. ...puisque, par définition, la logique d'une entreprise privée n'est pas de financer le service public.

Le jour où vous voudrez mettre en application ce dispositif, vous aurez une levée de boucliers, les cabinets ministériels seront harcelés par les représentants des entreprises privées qui feront du chantage à l'emploi. Ils vous expliqueront que les entreprises privées ont des cours boursiers à défendre, des capacités financières à surveiller et que leur objectif c'est de faire du profit.

Au nom de quoi l'entreprise que vous allez créer acceptera-t-elle demain ce que vous lui demandez ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Au nom de la loi !

Mme Ségolène Royal. Eh bien je vous souhaite bien du courage, monsieur le ministre, ...

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Nous n'en manquons pas !

Mme Ségolène Royal. ...car si on faisait le compte des lois qui ne sont pas appliquées...

J'aurais préféré que vous prévoyiez des contributions pour ces entreprises privées, peut-être avant même qu'elles n'entrent sur le marché, afin qu'on vérifie leur détermination...

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Encore faudrait-il qu'elles existent !

Mme Ségolène Royal. ... au lieu de vous contenter de promesses dans un texte de loi, pour lequel d'ailleurs il faudra des décrets d'application. J'entends déjà les protestations des industriels qui viendront vous voir : nous ne pouvons pas accepter ces charges nouvelles, sinon nous serons obligés de licencier 200 ou 300 salariés, vous diront-ils.

M. Richard Cazenave. En fait, vous ne voulez rien faire !

Mme Ségolène Royal. Ils vous expliqueront qu'ils doivent résister à la concurrence asiatique et américaine, vous trouveront vraiment trop étatistes, et protesteront contre cette bureaucratie étatique qui impose des obligations de service public à une entreprise privée.

Vous sortez de votre logique, monsieur le ministre. Vous mélangez la logique du service public et celle du service libéral.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Oui, nous mélangeons les deux.

Mme Ségolène Royal. Or vous savez très bien que, dans cet affrontement inégalitaire, le service public perdra tout ce qu'il a aujourd'hui.

M. Patrick Ollier. On a tout compris. Il faut conclure, maintenant, madame Royal.

Mme Ségolène Royal. Pourquoi ne laissez-vous pas le service public financer le service public ? Pourquoi faites-vous entrer des opérateurs privés au lieu de laisser des marges de manœuvre, grâce aux produits rentables, au service public, à l'entreprise publique qui, dès lors, financera le service public ?

La logique de votre raisonnement est tout à fait incroyable et nous ne la comprenons pas. Vous optez pour des règles libérales mais vous considérez qu'il y a

quand même un problème à laisser trop rapidement dégraisser le service public. Comptez-vous vraiment nous rassurer en nous disant que la loi prévoit que les entreprises privées financeront le service public ? Ce n'est pas sérieux, monsieur le ministre, parce que ce n'est pas réaliste ni conforme à la logique que vous introduisez dans le secteur des télécommunications.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Après quelque hésitation, j'aurai finalement une certaine indulgence car l'exercice auquel se livre Mme Royal à chaque fois n'est pas facile.

Au moins, et même si elle ne la comprend pas, elle reconnaît que nous avons une logique. Après avoir longuement écouté ses différentes argumentations, je ne pourrais pas en dire autant d'elle et de ses collègues. Je constate d'ailleurs que les personnes très impliquées à gauche dans les problèmes des postes et des télécommunications – je pense notamment au ministre Quilès –, sont d'une grande discrétion. C'est dire que les arguments développés n'ont pas grand-chose à voir avec le fond.

Ce qui vient d'être dit est une façon encore différente de mélanger des arguments en gérant des contradictions et des paradoxes. Quant à répondre sur le fond, cela me serait très difficile car je n'en ai pas trouvé. Je me borne donc à dire que la commission a repoussé cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. J'en ai assez des leçons de Mme Royal ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Voilà quelques années maintenant, Mme Royal battait les estrades pour défendre un traité qu'un certain nombre d'entre vous ont soutenu...

Mme Ségolène Royal. Et vous l'avez voté !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... et qui a été accepté par la majorité des Français.

Mme Ségolène Royal. Vous avez dit le contraire, hier !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Madame Royal, ce que je dis vous dérange, je le sais, mais vous allez m'écouter jusqu'au bout !

Et c'est dans la logique de ce traité que l'Europe a ouvert le secteur des télécommunications à la concurrence. Alors comment pouvez-vous vous étonner que nous devions accepter des opérateurs privés sur le marché ? Comment pouvez-vous prétendre que nous pouvons faire autrement ? Si nous devons accepter des opérateurs privés sur le marché c'est que le marché a été ouvert à la concurrence par la Commission de Bruxelles, dans la logique du traité de Maastricht. Madame Royal, on ne peut pas défendre des positions différentes d'une année sur l'autre en fonction simplement de son intérêt électoral.

Au cours de ce débat – le compte rendu en fera foi – vous avez défendu toutes les positions. Vous nous avez accusés d'être trop libéraux et ultra-libéraux. Maintenant, vous trouvez que ce texte est trop étatiste et qu'il impose aux opérateurs privés des contraintes qu'ils n'accepteront pas car elles sont tout à fait insupportables.

En réalité, vous cherchez à gagner du temps, à noyer le poisson et à empêcher le Parlement de légiférer. Mais, j'en suis convaincu, l'image que vous donnez à l'opinion publique – d'une partie seulement d'ailleurs, j'en conviens – du groupe socialiste n'est pas valorisante. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Besson.

M. Jean Besson. Nous nageons dans la plus totale incohérence, je ne reviendrai pas sur ce point. Je tiens tout de même à souligner que nous sommes en présence de députés socialistes – de moins en moins nombreux, d'ailleurs – qui voudraient nous expliquer le dénouement du film alors qu'ils n'ont pas vu le début !

M. Patrick Ollier. Et qui n'ont pas compris le titre non plus !

M. Jean Besson. Pour voir le début du film, il aurait fallu qu'ils soient là les 7, 9 et 10 mai derniers, jours au cours desquels nous avons débattu dans cette enceinte du service public. Il est vrai que c'était une période coupée de deux ponts importants, presque un viaduc, et qu'ils avaient sans doute mieux à faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Louis de Broissia. Ça, ça fait mal !

M. Jean Besson. C'était à ce moment-là qu'il fallait en parler. Nous, nous l'avons fait pendant trois jours. Aujourd'hui, vous êtes en total décalage et je ne comprends pas que l'on continue à discuter d'amendements qui n'ont aucun rapport avec le texte que nous examinons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Quilès.

M. Paul Quilès. Puisque M. le rapporteur a bien voulu me citer...

M. Claude Gaillard, rapporteur. Avec courtoisie et respect !

M. Paul Quilès. ... je m'exprimerai en tant que député – et non comme porte-parole d'un groupe – et en tant qu'ancien ministre et auteur de la réforme de 1990.

Cette dernière a été largement citée dans le débat au Sénat ; elle l'a été un peu moins ici. En tout état de cause, je m'en félicite car c'est une réforme qui a réussi. Je rappelle, car on l'oublie de temps en temps, qu'elle avait pour objectif de doter notre opérateur national des moyens de se développer dans un environnement concurrentiel tout en lui permettant de demeurer un service public performant.

Quelques chiffres, que vous connaissez probablement, mais que je me plais à répéter : 4,5 p. 100 de croissance du chiffre d'affaires pendant le premier contrat de plan, et cela dans un environnement économique peu favorable, ce qui montre le dynamisme de l'entreprise ; un désendettement massif – 25 milliards –, une productivité supérieure à celle du British Telecom, pourtant largement citée ; un développement international rapide et important, « malgré », comme disent certains, le statut ; enfin, et on ne le dit pas assez, une baisse rapide des tarifs. Il en est résulté, les sondages en attestent, que les Français sont à plus de 90 p. 100 satisfaits de France Télécom.

Aujourd'hui, certains feignent d'inscrire la réforme qui nous est proposée dans la logique de celle de 1990. Je ne partage pas ce point de vue. Les raisons invoquées sont mauvaises : j'en prendrai trois.

D'abord, l'Europe. M. le ministre vient de nous expliquer que les décisions de 1993, qui entreront en application au début de 1998, sont dans la logique du traité de Maastricht. Je ne suis pas d'accord avec lui. Quand M. Longuet a accepté en juin 1993, à Bruxelles, la déréglementation totale, il n'avait pas à le faire. En tout état de cause, il pouvait ne pas le faire. Moi-même, au deuxième trimestre de 1989, et, monsieur le ministre, la personne qui est assise derrière vous pourra le confirmer, j'ai réussi avec l'Allemagne et un certain nombre d'autres pays à introduire une minorité de blocage qui a empêché une déréglementation trop rapide. Quand on veut on peut ! Encore faut-il le vouloir. Or, on ne l'a pas voulu en juin 1993.

Mme Ségolène Royal. Voilà !

M. Paul Quilès. Ensuite, la concurrence. Bien entendu, et en dépit de tout ce qui peut être dit par ailleurs, nous ne sommes pas contre le développement de la concurrence, à condition qu'elle serve de moteur pour améliorer le service rendu à l'utilisateur et lorsque l'ensemble de la collectivité nationale y trouve bénéfice. Tel n'est pas le cas ici. Le téléphone fonctionne bien et les Français en sont satisfaits. Le prix de la minute de communication téléphonique a baissé de 50 p. 100 en valeur en dix ans, contre 37 p. 100 au Royaume-Uni,...

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Ils étaient plus bas au départ !

M. Paul Quilès ... cité en exemple dans l'étude d'impact que vous nous avez transmise, monsieur le ministre.

Enfin, les alliances internationales. Dans ce domaine, j'ai beaucoup de souvenirs. Vous avez dû trouver en arrivant dans ce ministère un certain nombre de *joint ventures*, d'opérations menées avec des groupes à l'étranger, que ce soit au Mexique, en Argentine ou aux Etats-Unis. Le statut actuel de France Télécom permettait de telles opérations. Rien ne prouve que demain il en aurait été différemment.

Je considère donc que le projet que vous proposez n'est nullement le prolongement de la réforme de 1990, car j'ai agi alors avec la double préoccupation de refuser toute privatisation et de renforcer le service public. Vous, vous proposez le contraire. Et je voudrais démontrer, allant en cela au fond du débat, comme vous nous y invitez d'ailleurs, monsieur le rapporteur, monsieur le ministre – je vous demande un peu d'indulgence, monsieur le président –, pourquoi nous considérons que votre projet est dangereux.

D'abord, et comme l'a dit M. Bartolone, vous ouvrez la voie à une prochaine étape qui risque fort d'être la privatisation complète. Dans quelques années, si vous êtes encore au pouvoir – personne ne peut jurer de rien –, vous nous présenterez les mêmes arguments pour dire que le marché ne permet pas de conserver une société où l'Etat est majoritaire. La logique de l'actionnariat privé prendra totalement le pas sur celle du service public, qui se videra complètement de son contenu.

D'ailleurs, si votre intention est bien de maintenir France Télécom dans la sphère publique, pourquoi ne laissez-vous pas dans la loi un seuil minimum, 70 p. 100 par exemple, pour la participation de l'Etat ? Car, enfin, lorsqu'on en sera arrivé à 51 p. 100, que se passera-t-il ? On passera très rapidement, et dans des conditions qui

ne passionneront pas l'opinion publique, malheureusement, à 49 p. 100. A la première augmentation de capital, en effet, l'Etat ne pourra pas suivre et l'on basculera irrémédiablement dans le privé. On expliquera alors que le personnel ne peut plus rester fonctionnaire. Ce n'est d'ailleurs pas un scénario de politique-fiction que je suis en train de vous décrire : sinon, pourquoi avoir limité à 2002 le recrutement des fonctionnaires ? C'est bien que vous avez une petite idée derrière la tête...

Votre politique est également dangereuse parce qu'elle va appauvrir l'entreprise. Vous allez sûrement me répondre qu'on en a déjà débattu dans le cadre de la loi de réglementation des télécommunications. Mais je vais quand même rappeler que la rémunération du réseau local de France Télécom par ses concurrents – ce qu'on appelle l'interconnexion – n'est nullement assurée dans la LRT. L'enjeu du « déficit d'accès » est de plus de vingt milliards, ce qui sert actuellement à financer la péréquation de service public. Sans parler du déficit du câble, que France Télécom devra aussi éponger. A cet égard, il est significatif que vous ayez refusé tous les amendements de la LRT visant à garantir à France Télécom la prise en compte dans ses tarifs de ses investissements passés.

Et puisque je parle de la LRT, je voudrais rectifier une erreur que vous avez commise avant-hier, monsieur le ministre. Vous cherchez à l'évidence des arguments, je le comprends, mais tous n'ont pas la même valeur, surtout quand il s'agit de contrevérités flagrantes.

J'ai lu – je suis désolé, je n'étais pas là avant-hier – dans le compte rendu analytique de la première séance du 24 juin, en page 18 : « C'est M. Quilès, qui, en 1991, a autorisé la Générale des eaux à exploiter le premier service de téléphonie mobile. » Monsieur le ministre, c'est faux ! C'est faux puisque l'autorisation d'ouvrir le premier réseau privé de radio-téléphone a été accordée par M. Longuet, en 1987, donc par le gouvernement de M. Chirac. Et dans le cahier des charges de l'attribution de ce réseau analogique à la SFR, filiale de la Générale des eaux, figurait le droit de celle-ci à disposer d'un réseau numérique – GSM – lorsque cette technique serait opérationnelle. Il a donc bien fallu lui attribuer un réseau GSM, du fait de la décision de M. Longuet.

Si vous avez quelques doutes là-dessus, tournez-vous et interrogez M. Bruno Lasserre, qui avait à l'époque fait une excellente exégèse de l'engagement pris par le ministre des PTT en 1987.

J'en reviens, cette précision étant apportée, à ma démonstration.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Quilès.

M. Paul Quilès. Monsieur le président, laissez-moi terminer ma démonstration. Je ne reprendrai plus la parole, je vous le promets.

M. Louis de Broissia. Nous n'en sommes plus à la discussion générale !

M. le président. Monsieur Quilès, je souligne que tous les intervenants de votre groupe ont largement dépassé en moyenne la durée réglementaire.

M. Paul Quilès. Si vous le souhaitez, je m'inscrirai sur le prochain amendement.

M. le président. Non, terminez, monsieur Quilès.

M. Claude Bartolone. Nous ne défendrons pas notre prochain amendement, monsieur le président !

M. Paul Quilès. Je voulais m'inscrire sur le prochain amendement mais je pense que ce serait un détournement de procédure. Je m'efforce, sans être polémique, d'aller au fond. Mais si cela gêne certains de mes collègues, je m'en tiendrai à la forme.

M. Louis de Broissia. Non, cela ne nous gêne pas !

M. le président. Poursuivez, monsieur Quilès.

M. Paul Quilès. J'en reviens donc à ma démonstration sur le caractère dangereux de votre politique pour France Télécom en évoquant la soulte de près de 40 milliards de francs que l'Etat s'adjuge tout de suite, – donc bien au-delà de la provision de 20 milliards que France Télécom a constituée – et ce, non pas pour payer les retraites des agents au fur et à mesure, mais pour boucher aujourd'hui les trous du budget de l'Etat. Il y a donc là une sorte de rapt – certains ont utilisé ce mot un peu fort – sur les moyens de France Télécom de plus, l'entreprise va devoir s'endetter dès maintenant pour payer tout ça, ce qui fait que l'effort patient de désendettement réalisé année après année, grâce au travail de l'ensemble des agents, va être ainsi anéanti.

Il y a là quelques chose de très choquant, d'autant plus que, si j'en crois la presse, la notation de France Télécom par les agences financières pourrait baisser du même coup, ce qui conduira l'entreprise à payer plus cher ses emprunts ultérieurs.

Ce service public, dont vous nous parlez beaucoup, c'est essentiellement, comme le précise la LRT, ce que vous appelez le service universel. J'en veux pour preuve l'exemple que M. Bartolone a déjà cité et auquel je tiens beaucoup. Avec un tel système, le Minitel, qui est une réussite française, même s'il est aujourd'hui peut-être dépassé – il en va ainsi de tous les progrès techniques – n'aurait pas pu se développer dans les foyers français. Demain, il en sera de même du visiophone pour tous, qu'on considérera comme un luxe, ou du développement des nouveaux services multimedia : ces prestations ne feront plus partie du service public. On prépare, quoi qu'on en dise et je prends date, une société de l'information à deux vitesses, d'autant plus qu'avec le « rééquilibrage tarifaire » prévu dans la LRT va s'opérer un véritable transfert des particuliers vers les grandes entreprises.

Ce projet peu ambitieux mais dangereux, nous nous y opposons.

Cette façon de faire pénétrer les marchés financiers dans le moteur de France Télécom comporte un risque majeur pour le service public.

Nous attendions un débat de fond sur la place du citoyen dans la société de l'information, sur la façon de conserver au service public ses fonctions essentielles de cohésion sociale et de diffusion du progrès.

Nous attendions que soit définie une vraie ambition pour un service public moderne des télécommunications.

Au lieu de cela, vous proposez derrière de grands discours, je le reconnais, sur le service public à la française, un simple alignement sur des thèses libérales qui viennent de très loin d'au-delà de l'Europe.

Voilà pourquoi nous nous opposons fermement à ce projet.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 41. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

Rappel au règlement

M. Patrick Ollier. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier, pour un rappel au règlement.

M. Patrick Ollier. Monsieur le président, je n'ai rien à dire sur le fait que M. Quilès parle longuement d'un sujet qu'il connaît bien, mais le groupe socialiste a fait une intervention de plus d'un quart d'heure sur un amendement qui n'est pas dans le droit fil du texte.

Or – M. Besson l'a fort bien dit – nos collègues socialistes n'ont pas jugé opportun d'intervenir sur le fond lorsque c'était le moment et je ne me souviens pas les avoir entendus argumenter en commission lorsqu'ils auraient pu le faire.

Je constate, monsieur le président, que nous sommes en train, à l'occasion de la discussion des articles, de refaire une discussion générale.

Je vous demande donc, sur la base des articles 54, 56, 57 et 58, de faire respecter le règlement de notre assemblée de telle sorte que, pour la bonne tenue et la qualité des débats, on ne refasse pas, sur chaque amendement, la discussion générale. Je ne pense pas que ce soit ainsi, monsieur le président, qu'on puisse donner une bonne image du travail du Parlement. C'est à la présidence de faire respecter le règlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Monsieur Ollier, la présidence n'a pas à porter de jugement d'opportunité sur les amendements, vous le savez fort bien. Elle doit veiller à ce que le temps de parole pour défendre un amendement – qui est, je le rappelle, de cinq minutes – soit respecté. J'ai rappelé au groupe socialiste qu'il était en permanence un peu dépassé.

Vous conviendrez avec moi que ce n'est pas l'intervention de M. Quilès, compte tenu de ses responsabilités antérieures, ...

M. Louis de Broissia. Cela n'a rien à voir !

M. le président. ... qu'il faut viser en particulier.

M. Patrick Ollier. Je ne visais pas M. Quilès !

M. le président. C'est pourquoi je l'ai laissé s'exprimer sur le fond.

D'une manière générale, je rappelle au groupe socialiste que, entre l'application stricte du règlement et le dépassement permanent, il y a peut-être une juste mesure. J'incite mes collègues socialistes à être plus concis et à ne pas reprendre toujours les mêmes arguments.

Monsieur Ollier, la présidence n'a pas d'autre souci, même si, je le reconnais, la progression du débat est très lente, que celui de voir le travail parlementaire, qui contribue sans doute à l'image du Parlement, se dérouler, quelles que soient les différences d'appréciation, dans l'ambiance la moins crispée possible.

Reprise de la discussion

M. le président. Nous reprenons la discussion.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunica-

tions et à l'espace. L'intervention de M. Quilès était intéressante. Elle tranchait d'ailleurs assez nettement, par sa modération, avec certaines autres que nous avons entendues depuis plusieurs jours.

Mme Ségolène Royal. C'est facile !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Cependant j'en conteste plusieurs points.

Sur le processus, qui a conduit progressivement, à l'ouverture à la concurrence décidée en 1993, il est vrai que M. Quilès, et d'autres gouvernements avant lui, ont recherché – il l'a dit lui-même – à la retarder. Or, à chaque étape, le Gouvernement français a dû, dans une négociation, accepter qu'un certain nombre de services soient ouverts à la concurrence. Tel a été le cas depuis 1986, depuis ce qu'on a appelé le Livre vert des télécommunications, que j'ai mentionné à plusieurs reprises dans mes interventions. Dès lors, il était clair qu'en ouvrant progressivement à la concurrence tous les services aux entreprises, tous les services de téléphonie avancée, à l'exception de la téléphonie vocale, on terminerai bien un jour par le cœur du service des télécommunications, c'est-à-dire la téléphonie vocale, ce qui a été fait en 1993.

J'ai dit souvent que nous ne cherchions pas à nous abriter derrière les actes des gouvernements précédents dans ce domaine. Nous assumons la responsabilité de l'ouverture à la concurrence décidée en 1993. Toutefois j'ai voulu faire remarquer qu'une certaine continuité dans les positions françaises a permis de faire accepter à Bruxelles certains principes, notamment en matière de financement du service universel, qui désormais sont inscrits dans les directives communautaires et qui relèvent très largement de nos valeurs dans ce domaine.

M. Quilès a laissé entendre que je me serais trompé sur l'attribution de la licence de téléphonie mobile numérique à la Générale des Eaux. J'ai sous les yeux le texte du cahier des charges de la licence attribuée en 1987 par M. Longuet à la Générale des eaux pour la radiotéléphonie analogique, c'est-à-dire le service de radiotéléphone qui existait avant le système des portables d'aujourd'hui. L'article 5 dispose : « Lorsque le ministre chargé des télécommunications décidera l'ouverture d'un système numérique à couverture nationale conforme aux accords européens, l'exploitant sera consulté de façon prioritaire à partir d'un nouveau cahier des charges adapté à ce futur système. »

J'ai, moi aussi, interrogé les experts du ministère des télécommunications dont vous avez mis en cause un fonctionnaire d'une manière qui n'était pas très correcte : « Consulté de façon prioritaire » n'impose pas obligation de donner la licence. Tous les experts du ministère des télécommunications vous rappelleront que vous aviez – je ne dis pas que vous avez eu tort de le faire, au contraire – tout à fait la possibilité, si vos convictions vous y obligeaient, de ne pas attribuer cette licence à la Compagnie générale des eaux. C'est très clair dans le texte de la convention de 1987.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le ministre, rendez publique la note qu'a faite ce monsieur !

M. Paul Quilès. Monsieur le président, puis-je répondre d'un mot ?

M. le président. La parole est à M. Paul Quilès.

M. Paul Quilès. Je suis en désaccord avec votre interprétation, monsieur le ministre, et certaines personnes, dans votre ministère, savent bien qu'elle est inexacte. Je

ne vous mets pas personnellement en cause, mais je mets en cause ceux qui vous ont dit cela ; je le fais très fermement.

Monsieur le ministre, je vous demande de rectifier vos propos tels qu'ils figurent page 18 du *Compte rendu analytique officiel* : « C'est M. Quilès qui, en 1991, l'a autorisée » – la Générale des eaux – « à exploiter le premier service privé de téléphonie mobile. » Ce n'est pas vrai ! Vous parlez du GSM, c'est-à-dire du numérique. L'exploitation du premier service privé de téléphonie mobile a été accordée à la SFR, réseau analogique, en 1987, par M. Longuet ! Je vous demande de m'en donner acte.

M. Henri Emmanuelli. On en a reparlé par la suite !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Je suis tout à fait prêt à donner raison à M. Quilès sur un point : il faut ajouter l'adjectif « numérique » et mon intervention sera complète.

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas ce que vous disiez l'autre jour !

Rappel au règlement

M. Claude Bartolone. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Claude Bartolone, pour un rappel au règlement.

M. Claude Bartolone. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 100.

M. Ollier vient de nous faire une leçon de morale et il a quitté l'hémicycle ! Mes chers collègues, au vu des événements qui se sont déroulés hier soir, notamment au ministère de la défense, vous devriez consacrer un peu plus d'attention aux remarques des petits groupes d'opposition que nous constituons.

Souvenez-vous : il y a peu de temps, sous les mêmes prétextes de modernisation – adapter l'industrie de la défense...

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Si vous l'aviez fait plus tôt !

M. Claude Bartolone. ... on nous faisait remarquer que nous prenions beaucoup de temps pour dénoncer les conséquences auxquelles allaient conduire la précipitation du Gouvernement.

Quel a été le résultat ? Hier soir, un de vos collègues du groupe UDF a été obligé de dormir au ministère de la défense...

M. Claude Gaillard, rapporteur. Il n'y avait plus de place à l'hôtel !

M. Claude Bartolone. ... pour dénoncer les licenciements qui allaient toucher la ville de Cherbourg. Il s'est enfin rendu compte de la distance qui pouvait exister entre les textes que le Gouvernement demandait à sa majorité de voter et leurs résultats sur le terrain.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Quel est le rapport ?

M. Claude Bartolone. Je crois que nous faisons réellement notre travail en attirant votre attention et celle de nos concitoyens sur ce qui peut arriver dans les prochaines années dans un secteur très important avec le texte que vous nous proposez.

De même, nous faisons notre travail en soumettant des amendements à votre sagacité et en essayant de vous faire réfléchir sur la portée des votes qui vous sont demandés par le Gouvernement aujourd'hui.

M. le président. Je vous donne acte, monsieur Bartolone, de votre rappel au règlement.

Reprise de la discussion

M. le président. Nous reprenons la discussion.

Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 42, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le haut niveau de qualité du service public des télécommunications est notamment garanti par le respect du principe de neutralité. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Il est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. La commission l'a repoussé.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le Gouvernement est contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 42. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 43, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« "Le haut niveau de qualité du service public est notamment garanti par le respect du principe de laïcité". »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Repoussé !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Contre !

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. J'ai dit tout à l'heure – M. Emmanuelli n'était pas là – qu'on nous proposait de garantir le principe de l'égalité sans oser ajouter les principes de liberté, de fraternité et de probité. Maintenant, on nous propose le principe de la laïcité. De deux choses l'une, soit le débat sombre dans le dérisoire, soit – et c'est ce que je suspecte – on veut introduire l'interdiction aux religieux de dialoguer en utilisant les télécommunications.

Je ne peux pas accepter, en tant que parlementaire, qu'un groupe, quel qu'il soit, puisse défendre un tel amendement sur les télécommunications. Qu'est-ce que cela veut dire ? Je souhaite que les auteurs, Mme Royal, M. Emmanuelli ou M. Bartolone, ici présents, disent ce qu'ils entendent par la défense du principe de laïcité dans les télécommunications. Suspectent-ils des congrégations religieuses de vouloir mettre la main sur le service public des télécommunications ? Est-ce la secte Moon qui est visée ?

Puisqu'on est dans le débat, débattons ! Débattons sérieusement. Je ne suspecte certes pas nos collègues du groupe socialiste de défendre des amendements dérisoires, je demande qu'ils s'en expliquent. Nous sommes là, monsieur le président, pour prendre notre temps. Je l'ai pris et je le prendrai.

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le président, quand nous faisons preuve de bonne volonté, il y a des esprits acérés dans la majorité qui comprennent tout du premier coup et qui demandent la parole !

Mme Ségolène Royal. Qui réclament le débat !

M. Henri Emmanuelli. On la leur donne et c'est bien normal.

Monsieur de Broissia, puisque vous n'assistiez pas au débat depuis le début, vous intervenez pour savoir si, par hasard, le parti socialiste n'aurait pas l'intention d'interdire l'usage du téléphone aux moines, aux congrégations et aux religieux. Vous devriez savoir que nous déclinons, depuis le début, la définition du service public qui a été donnée par le Conseil d'Etat. Dans quelques amendements précédents – il y en a pas mal ! (*Sourires.*) –, vous auriez trouvé cette définition complète. Nous déclinons ensuite les épithètes données par le Conseil d'Etat, les unes après les autres.

Rassurez-vous, nous n'avons pas l'intention d'interdire les branchements ni avec les congrégations, ni avec l'enfer, ni avec le purgatoire, ni avec le paradis !

M. Louis de Broissia. Alors, cet amendement, défendez-le !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 43. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 44, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le haut niveau de qualité du service public est notamment garanti par le respect du principe de simplicité. »

La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. M. Ollier a tenu une comptabilité précise du temps de parole, mais puisque nous n'avons pas défendu longuement les deux amendements précédents, nous sommes revenus à la moyenne de cinq minutes pour chaque. Nous nous en réjouissons. Sur ces entrefaites, M. de Broissia a estimé nécessaire de relancer le débat, ce qui prouve qu'il n'est pas inutile.

M. Alain Danilet. Il est très enrichissant !

Mme Ségolène Royal. Il a d'ailleurs permis à M. le ministre de s'expliquer à plusieurs occasions en profondeur sur certaines questions que nous nous posons.

L'amendement n° 44 porte sur le principe de simplicité.

Pour être bien comprise et bien acceptée par le corps social, une réforme doit être simple et s'appuyer sur des explications transparentes. Or, à l'instant, monsieur Fillon, vous en avez à nouveau appelé à l'Europe. Vous avez dit, vous adressant à moi : Vous avez soutenu le traité de Maastricht ; donc, vous avez ce que vous méritez aujourd'hui. Hier, vous nous disiez l'inverse en soutenant que cette modification du statut n'avait rien à voir avec les textes européens.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Il s'agit de l'ouverture à la concurrence ! Faites un effort !

Mme Ségolène Royal. Vous nous avez dit, monsieur Fillon, que ces textes européens nous imposaient la concurrence. J'ai, lors du débat sur la LRT, alors que vous avez prétendu à plusieurs reprises que les socialistes n'étaient pas intervenus, reconnu que, malheureusement, la directive de juin 1993 s'appliquait à l'Etat français et que, même si nous étions en charge des responsabilités gouvernementales, nous aurions été dans l'obligation d'appliquer ce texte signé par M. Longuet et sur lequel nous étions en désaccord.

Tout cela a été dit lors du débat sur la LRT.

Il y a concurrence et concurrence. On peut organiser cette concurrence, mais sans désavantager systématiquement l'opérateur public. La Commission européenne vous l'a d'ailleurs dit à plusieurs reprises, le principe de concurrence n'entraîne pas forcément l'obligation de modifier le statut.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. En effet.

Mme Ségolène Royal. On pouvait aller beaucoup moins loin que ne l'a fait la directive de 1993. Maintenant, cette directive est signée et c'est vrai qu'elle engage l'Etat français.

Mais on aurait pu se battre à la conférence intergouvernementale, pour rééquilibrer les traités au profit du service public.

Monsieur le ministre, pourquoi n'avez-vous pas procédé, au niveau européen, au rééquilibrage des traités dans le cadre de la CIG en faisant inscrire dans l'article 90 le principe de service public, à égalité avec le principe de concurrence ? C'est cela que nous vous reprochons aujourd'hui, et nous aimerions que vous nous apportiez une réponse.

Je le répète, il aurait fallu rééquilibrer cette directive de juin 1993, par l'affirmation des principes du service public, en particulier du service public européen.

D'ailleurs, monsieur le ministre, quel prix les opérateurs privés paieront-ils pour utiliser les infrastructures de France Télécom ? Vous n'avez pas répondu non plus.

Au moment de l'examen de la loi de réglementation des télécommunications, vous vous êtes même opposé à tous nos amendements qui tendaient à garantir à France Télécom le prix auquel ces infrastructures seraient utilisées.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Je dénonce l'absence de volonté de l'opposition de débattre au fond et son attitude de blocage.

L'amendement n° 44, précise : le haut niveau de qualité du service public est notamment garanti par le respect du principe de simplicité », tandis que l'amendement n° 31 précisait : le service public des télécommunications satisfait au principe de simplicité. C'est la preuve que certains se contentent de rabâcher pour bloquer le débat !

La commission a repoussé l'amendement n° 44.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 44. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 45, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le haut niveau de qualité du service public est notamment garanti par le respect du principe d'accessibilité. »

La parole est à M. Claude Bartholone.

M. Claude Bartolone. Contrairement à ce qui a pu être dit, monsieur le ministre, chacune de vos interventions fait avancer le débat. Nous distinguons au fur et à mesure les pistes qu'il faudra défricher pour rendre plus compréhensible la décision prise par le Gouvernement.

Mme Ségolène Royal, a répondu à propos des textes européens qui, M. Paul Quilès l'a rappelé, n'obligeaient aucunement à nous proposer ce que vous nous proposez aujourd'hui et qui heurte les européens convaincus.

N'aurait-on pas pu essayer, pour améliorer la compétitivité industrielle de France Télécom, de trouver une solution avec Deutsche Telekom, sous forme d'une participation croisée ou d'une collaboration plus étroite ? Ainsi l'Europe aurait-elle disposé d'un pôle industriel capable de faire face aux défis des technologies de demain, au défi des tarifs comme de l'accès au service.

Seulement, c'est un choix différent qui a été arrêté. Et, si vous persévérez, monsieur le ministre, cela posera le problème de l'accession au service.

Vous nous dites que les tarifs de France Télécom sur le marché intérieur sont élevés. Paul Quilès a eu l'occasion de vous rappeler qu'ils avaient baissé de 50 p. 100 au cours des dix dernières années. Certes, il est sans doute délicat de comparer ces 50 p. 100 de baisse à France Télécom aux 37 p. 100 observés à British Telecom. Mais le problème n'est pas là. Le problème est plutôt de savoir à quoi a servi l'argent de celles et ceux qui étaient abonnés au téléphone, quitte à faire le bilan entre les bonnes opérations réalisées par France Télécom, et les moins bonnes opérations, qui correspondraient à des choix industriels plus contestables. Après tout, cela arrive aussi à de grandes entreprises privées.

On pourrait évaluer l'argent qui a été consacré au plan câble, on pourrait examiner les orientations technologiques de France Télécom, qui l'ont peut-être empêchée d'accélérer la baisse des tarifs même si, je le reconnais, nous n'en sommes plus là.

France Télécom ne pourrait-elle pas poursuivre sa politique de baisse des tarifs sur le marché intérieur, tout en poursuivant sa coopération avec d'autres groupes au niveau européen comme au niveau mondial afin d'améliorer sa capacité industrielle et sa capacité d'innovation ?

Mes chers collègues, répétons-le, l'enjeu des prochaines années, c'est la communication sous toutes ses formes. Or, s'il est un secteur où l'égalité risque d'être menacée dans les prochaines années, c'est bien celui de la communication. Si nous n'y prenons pas garde, certaines formes d'inégalité, plus grave que celle que nous constatons aujourd'hui, risquent d'apparaître dans notre pays.

M. Louis de Broissia. Tout à fait !

M. Claude Bartolone. Inégalité entre ceux qui auront accès aux différents moyens de communication et ceux qui n'auront pas accès à cet enjeu exceptionnel en termes de liberté, de formation et d'information.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, nous insistons. Mettre aujourd'hui France Télécom dans la situation d'être contrôlée seulement à 51 p. 100 par la

puissance publique constitue un risque pour l'avenir. Et je ne fais pas de procès d'intention au gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre. Car tout gouvernement qui aurait besoin d'argent dans les prochaines années pourrait être tenté par le magnifique fruit que représente France Télécom. Pourquoi ne pas trouver les quelques milliards indispensables, pour boucler le budget de l'Etat ou pour faire face au déficit des budgets sociaux, en donnant un peu plus de place au secteur privé ?

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cet amendement n° 45. On voit bien que le texte qui nous est proposé aujourd'hui concerne, d'une certaine manière, l'égalité et la liberté.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Cette démonstration n'a rien à voir avec l'amendement...

M. Claude Bartolone. Comment ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. ... qui parle d'accessibilité.

M. Claude Bartolone. Mais l'accessibilité, qu'est-ce que c'est ?

M. Claude Gaillard, rapporteur. Cela dit, je reconnais – et là, je donne raison à M. Bartolone – que les différents gouvernements ont eu régulièrement tendance à ponctionner France Télécom...

M. Claude Bartolone. On peut en faire la liste !

M. Claude Gaillard, rapporteur. ... en la contraignant, notamment, à prendre des participations qui n'avaient pas toujours grand-chose à voir avec une bonne stratégie industrielle.

M. Claude Bartolone. Après tout, il vaut mieux que cela profite à l'Etat plutôt qu'au privé !

M. Claude Gaillard, rapporteur. La philosophie de ce projet est bien de tenter de corriger les influences, pas toujours souhaitables, des lois de finances sur la stratégie à long terme de France Télécom. On peut penser qu'une société nationale placée sous l'autorité de l'Etat, mais disposant de partenaires privés saura limiter, à défaut d'écarter totalement, ce type d'erreur.

M. Claude Bartolone. On peut faire la liste des erreurs commises par le secteur privé !

M. Claude Gaillard, rapporteur. Pour toutes ces raisons, nous avons la conviction que nous allons dans le bon sens pour que France Télécom continue de conduire son développement dans une stratégie industrielle qui intègre le temps.

La commission a repoussé l'amendement n° 45.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Le Gouvernement est, bien entendu, opposé à cet amendement.

J'ai noté que M. Bartolone, dans son argumentation, prenait en compte certains de nos arguments, en y apportant des réponses différentes.

France Télécom doit agir avec plus de souplesse, notamment dans ses alliances internationales. M. Bartolone a évoqué la possibilité de créer des filiales permettant de nouer des alliances de manière spécifique. Or, les négociations que je mène depuis plusieurs mois avec les

organisations syndicales tournent justement autour de la façon de préserver l'intégrité de France Télécom. Les organisations syndicales craignent une privatisation rampante, qui consiste à créer des filiales. Celles-ci sont libérées des contraintes qui pèsent sur l'entreprise principale, mais leur création conduit à l'appauvrissement progressif de l'entreprise, la vide de sa substance au profit d'entités qui ne lui appartiennent pas directement ou qui ne sont pas contrôlées comme elles devraient l'être. Nous entendons au contraire préserver l'intégrité du quatrième opérateur mondial, pour lui permettre d'aller sereinement sur les marchés français et sur les marchés mondiaux à la rencontre de la concurrence.

La question des tarifs a été souvent évoquée. C'est la clé de l'ouverture des nouvelles technologies de la communication à l'ensemble de nos concitoyens. Je ferai remarquer à M. Bartolone que les tarifs du Minitel ne sont pas, de ce point de vue, un exemple. Ils sont très élevés, beaucoup plus même que les tarifs des services en ligne auxquels ils peuvent être comparés. D'ailleurs, chacun a l'exemple dans sa circonscription de personnes qui se sont trouvées dans des situations extrêmement difficiles, parce que leur Minitel a fonctionné pendant des heures et des heures.

France Télécom est une belle entreprise qui a beaucoup de succès à son actif. Il ne faut toutefois pas exagérer en en faisant une entreprise modèle, sans défaut, et qui n'aurait plus à évoluer et à s'adapter.

Enfin, sur la question des prélèvements opérés par l'Etat sur France Télécom, je voudrais faire quelques remarques.

En 1984, l'Etat avait prélevé 5 milliards de francs sur France Télécom ; en 1985, on est passé à 15 milliards de francs. Et c'est en 1985 que le Premier ministre de l'époque, dont j'ai cru comprendre, monsieur Bartolone, que vous étiez proche, a augmenté le prix du téléphone de 15 centimes pour permettre de financer le déficit de la sécurité sociale. Ce qui a eu pour effet de causer la démission d'un directeur financier de l'entreprise. (*Exclamation sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Et la loi de 1990 ?

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Il faut que ces pratiques cessent. Il faut que France Télécom devienne une entreprise normale, gérée d'abord en fonction des impératifs du service public, c'est la loi de réglementation,...

M. Claude Bartolone. C'est pour cela qu'on a fait la loi de 1990 !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... ensuite en fonction d'impératifs commerciaux, grâce à l'ouverture à la concurrence. Et c'est cet équilibre que notre texte va réaliser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Monsieur le président, je tiens à remercier notre collègue Emmanuelli qui m'a éclairé sur l'application du principe de laïcité au service public. Je me suis demandé si ce n'était pas pour interdire le Minitel rose aux congrégations religieuses – ce qui était louable – (*Sourires.*) Mais j'ai trouvé que c'était du domaine du dérisoire, en tout cas de l'accessoire !

Ensuite, j'ai entendu avec amusement Mme Royal défendre le principe de simplicité au travers d'une argumentation extrêmement complexe.

Enfin, M. Bartolone a évoqué de manière intéressante le principe d'accessibilité.

Car il a permis au rapporteur, au ministre et à la majorité de dire tout l'intérêt que nous y portons...

M. Julien Dray. Vous voyez que ce n'est pas une parodie !

M. Louis de Broissia. ... et de rappeler que les socialistes ont autorisé des prélèvements de plus en plus importants sur France Télécom, et ce au détriment des tarifs.

Bref, ce débat d'obstruction (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) nous a permis, malgré tout, de souligner que cette réforme va dans le bon sens, celui d'une baisse des tarifs et d'une meilleure accessibilité des services qui ne doivent plus être réservés à une élite.

Je vais vous donner un exemple qui m'a beaucoup troublé. L'autre jour, notre collègue Mathus est intervenu en séance à propos du texte sur les autoroutes de l'information. Il s'agissait de lancer des expérimentations, afin d'offrir à tous, dans toute la France, de nouvelles voies pour dialoguer sur Internet. Qu'a fait le groupe socialiste ? Après des contorsions inouïes, il s'est opposé au texte ! Parce qu'il ne veut pas que quoi que ce soit bouge ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Messieurs, le débat que vous nous offrez, dont nous vous remercions, prouve que, nous, nous défendons le principe d'accessibilité pour tous les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Quilès.

M. Paul Quilès. J'ai entendu un argument qui me surprend. Il fait fi de l'objet de la réforme de 1990, qui était justement de faire en sorte que l'Etat ne puisse plus prélever de façon indue sur les résultats de France Télécom.

M. Fillon nous cite certains chiffres, qui figurent sur un tableau dont nous disposons aussi. Je remarque que lorsqu'il était au Gouvernement, en 1986 et 1988, il a procédé de la même façon détestable. J'ai eu l'occasion de le dire et je le répète aujourd'hui : ce n'est pas ainsi que l'on doit traiter une grande entreprise de service public comme France Télécom !

La loi de 1990 a permis de limiter les prélèvements de l'Etat. Et s'ils ne se sont pas réduits immédiatement, c'est parce que l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions a été étalée dans le temps. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Et c'est grâce à la loi de 1990.

Alors, pourquoi utiliser des arguments qui sont totalement déplacés ?

M. Henri Emmanuelli. Des arguments fallacieux !

M. Paul Quilès. Voilà ce que nous avons voulu. Voilà ce qui a été fait. Mais ne mélangeons pas les augmentations de tarifs et les prélèvements. Ces prélèvements sont maintenant limités, grâce à la loi de 1990 qui a établi un régime de droit commun pour France Télécom.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Il faut, monsieur le président, que les députés connaissent l'ensemble des chiffres, pour juger par eux-mêmes.

En 1983, l'Etat a prélevé 2 milliards ; en 1984, 5 milliards ; en 1985, 15,4 milliards ; en 1986, 16,8 milliards. En 1987, on commence à descendre, 16,5 milliards. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En 1988, 12,7 milliards ; en 1989, on recommence à monter, 14,3 milliards ; en 1990, 16,1 milliards ; en 1991, 14,6 milliards. La loi est votée. En 1992, 15 milliards ; en 1993, 15,2 milliards ; et l'on ne commence à redescendre qu'à partir de 1994, avec 7,2 milliards.

Alors, expliquer que la loi de 1990 a permis de stabiliser le montant des prélèvements est une façon un peu étrange de raconter l'histoire...

M. Paul Quilès. C'est que la loi n'est pas entrée en application immédiatement !

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le ministre, il serait souhaitable que dans ces débats, il y ait un minimum de bonne foi et d'honnêteté intellectuelle. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Et je ne donne pas de leçons, j'exprime un vœu. Les mots ont un sens, même s'il n'est pas perçu par tout le monde...

M. Quilès vient de vous expliquer que la loi de 1990 prévoyait un calendrier. Alors, à quoi rime votre démonstration ? Vérifiez en bas de votre tableau !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Merci, monsieur Emmanuelli, de me donner l'occasion d'améliorer encore l'information du Parlement sur les chiffres qui viennent d'être donnés.

Je veux bien reconnaître qu'il ait fallu du temps pour mettre la loi en œuvre.

A partir de 1994, on parle de stabilisation, et même de baisse, puisque l'on descend à 7,2 milliards. Mais ce que l'on oublie de dire, c'est qu'entre-temps la loi de 1990 a introduit de nouvelles règles fiscales.

M. Henri Emmanuelli. En effet !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. On a banalisé la fiscalité de France Télécom. Le prélèvement a baissé un peu, effectivement. En revanche, les impôts prélevés par l'État ont augmenté de manière considérable. Finalement, le prélèvement de l'État sur France Télécom s'est stabilisé à un niveau très élevé. Cela a commencé en 1985, quand M. Fabius a décidé pour financer le trou de la sécurité sociale, d'augmenter de quinze centimes le prix des communications téléphoniques. (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le ministre, vous voyez bien qu'on progresse ! Vous venez de comprendre que la loi de 1990 avait substitué à un prélèvement simple et brutal de l'État une entrée dans une fiscalité normale et de droit commun.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Cela change beaucoup les choses !

M. Henri Emmanuelli. Au fur et à mesure que baisse le prélèvement de l'État, il y a entrée en vigueur de la fiscalité de droit commun. Il est tout de même très étonnant qu'il vous ait fallu si longtemps pour le découvrir !

Comme quoi il est intéressant, voyez, de débattre avec l'opposition ! On apprend toujours quelque chose. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Eric Doligé. En quoi ce débat a-t-il apporté quelque chose ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Je note que, depuis que M. Emmanuelli est arrivé, le débat redevient de nouveau un peu grossier. Mais enfin, ça, nous y étions habitués. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Fait personnel, monsieur le président !

M. le président. Je mets aux voix...

M. Henri Emmanuelli. C'est du racisme, monsieur le ministre ?

M. le président. Monsieur Emmanuelli, ...

M. Henri Emmanuelli. Et le ministre approuve, en plus !

M. le président. Monsieur Emmanuelli, j'ai écouté M. le ministre. Il n'a pas dit que vous étiez « grossier ». C'est le débat qu'il a ainsi qualifié.

M. Henri Emmanuelli. Je demande au ministre si c'est du racisme, et il le confirme !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 45. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Mme Royal, MM. Emmanuelli, Bataille, Dray et Bartolone ont présenté un amendement, n° 46, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le haut niveau de sûreté du service public est notamment garanti par le respect du principe de transparence. »

La parole est à M. Jean Glavany, pour soutenir cet amendement.

M. Jean Glavany. L'amendement n° 46 vise à réclamer la transparence. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Louis de Broissia. Cela vous va bien !

M. Patrick Balkany. Ah oui !

M. Jean Glavany. Je suis à votre disposition pour en discuter, monsieur de Broissia.

Nous procéderons à des comparaisons quand vous le voudrez.

Nous demandons, monsieur le ministre, la transparence sur les tarifs et la transparence sur les principes de tarification. Et, à ce point de la discussion, il n'est peut-être pas inutile de faire aussi le point sur la transparence de nos débats et la transparence de vos intentions.

Je tiens, au nom du groupe socialiste, à élever une protestation sur cette espèce de « perte de nerfs », qui caractérise d'ailleurs beaucoup les membres du Gouvernement en ce moment.

M. Michel Inchauspé. Mais non !

M. Jean Glavany. Je ne sais pourquoi. Peut-être est-ce dû à l'arrivée de l'été. Quand les représentants de l'opposition parlementaire font leur travail d'opposants et défendent leurs amendements, voilà que les ministres font systématiquement référence à la « grossièreté », comme si le mot « blablabla »...

M. Patrick Balkany. C'est en tout cas ainsi qu'on pourrait qualifier vos propos !

M. Jean Glavany. ... relevait de la grossièreté.

Gardez vos nerfs, monsieur le ministre ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Louis de Broissia. Regardez-vous dans un miroir, monsieur Glavany !

M. Jean Glavany. Vous êtes, monsieur le ministre, au Gouvernement depuis trois ans. Vous êtes, messieurs, dans la majorité depuis trois ans. C'est la loi de la démocratie que les membres de l'opposition vous demandent des comptes !

Nous sommes, nous, très sereins, et nous souhaitons que le Gouvernement fasse preuve d'une égale sérénité.

Arrivera-t-on, avant la fin de ce débat, à faire table rase du sempiternel argument de l'« obstruction » ?

Au demeurant, monsieur de Broissia, vous devriez vous rappeler ce qui s'est passé jadis dans cet hémicycle. Et le président de l'actuelle Assemblée nationale était, si j'en crois les jugements des députés de l'opposition d'alors, un maître ès obstructions. Je me souviens de cette pratique employée par une poignée de parlementaires en 1981 et 1982 à propos des lois de nationalisation et de décentralisation. Ils ont alors battu tous les records d'amendements. C'étaient des maîtres ! Vous n'étiez pas là ; moi non plus. Mais j'ai le sens de l'Histoire, et cela m'a intéressé de consulter les débats de l'époque. Vous verriez que, en termes d'obstruction,...

M. Louis de Broissia. Ils faisaient mieux. C'est vrai !

M. Jean Glavany. ... les membres de votre majorité, qui sont vos amis, M. Séguin, M. Toubon, M. Madelin, M. d'Aubert, pour ne citer qu'eux, pourraient aujourd'hui être nos maîtres.

M. Jean-Pierre Cognat. Ils étaient meilleurs !

M. Jean Glavany. Deuxièmement, que serait pour vous un opposant acceptable ?

M. Joseph Klifa. Quel rapport avec l'amendement ?

M. Jean Glavany. Celui qui ne présente pas d'amendement ? Celui qui ne vote pas contre ? Celui qui oublie d'être opposant ? Voilà exactement ce qui serait, pour vous, acceptable.

M. Patrick Balkany. Il faut amender convenablement !

M. Jean Glavany. Donc, la critique de l'« obstruction » est une vieille rengaine dans cet hémicycle et traduit simplement l'irritation et, là encore, la perte de nerfs d'un certain nombre de membres de notre Parlement face à des pratiques traditionnelles qui font l'honneur – je le dis comme je le pense – de notre assemblée.

M. Patrick Balkany. Rabaissée au niveau de classe maternelle !

M. Jean Glavany. Je saisis aussi l'occasion pour réfuter l'accusation de « conservatisme » lancée çà et là depuis quelques heures. Les socialistes seraient « conservateurs »...

M. Michel Inchauspé et M. Louis Broissia. Bien sûr !

M. Jean Glavany. ... parce qu'ils ne voudraient pas toucher au statut de France Télécom.

M. Louis de Broissia. « Ni-ni » !

M. Jean Glavany. Pour vous, monsieur de Broissia, et pour un certain nombre de membres de la majorité, il faudrait bouger par principe ! Bouger plutôt que de ne pas bouger. D'ailleurs, quand on vous regarde, on se demande parfois si vous n'avez pas un peu la bougeotte. Bouger pour bouger : serait-ce un objectif ?

M. Patrick Balkany. Oui !

M. Jean Glavany. « Bougeotte ou tremblote », me souffle-t-on,...

M. Louis de Broissia. Si vous avez la tremblote, qu'on aille chercher un vétérinaire !

M. Jean Glavany. ... mais j'ai peur que vous me trouviez grossier.

M. Patrick Balkany. Ce n'est pas parce qu'on n'a rien à dire qu'on est obligé de se taire ! N'est-ce pas ?

M. Jean Glavany. La réforme devient maintenant pour certains d'entre vous – ce qui est assez curieux – le b.a.-ba de l'action politique. Mais pourquoi la réforme ? Dans quel sens ?

S'il s'agit de bouger, de réformer pour aller dans le sens du progrès et de la justice sociale, vous trouverez toujours les socialistes à vos côtés.

M. Alain Danilet. Vous en montrez un bel exemple !

M. Jean Glavany. S'il s'agit de bouger pour retourner en arrière ou se soumettre aux lois du libéralisme économique, ce n'est pas – excusez-nous – notre conviction, ce n'est pas notre conception de la réforme.

J'en profiterai pour faire le point sur la signification de ce débat.

Quel est l'objectif visé par le Gouvernement et sa majorité ? Il est connu, il est affiché, il est d'ailleurs exposé couramment par le PDG de France Télécom. C'est la privatisation. En dépit de tous vos discours, l'objectif – certains d'entre vous, dans les couloirs ou même dans cet hémicycle, ne s'en cachent d'ailleurs pas – est la privatisation, le démantèlement du service public. Et le moyen employé, c'est un grand pas, jusqu'à hauteur de 49 p. 100, de sorte qu'il n'y ait plus rien à faire et que les capitaux privés détiennent enfin la majorité.

C'est cet objectif-là que, nous, nous combattons, parce que nous défendons le service public, parce que nous nous opposons – que les choses soient claires ! – à la privatisation. Et, donc, nous nous opposons à ce grand pas en avant qui est fait vers la privatisation de la moitié du capital.

Derrière tout cela, qu'y a-t-il ? Il y a de l'idéologie, au sens propre du terme, c'est-à-dire des faisceaux d'idées. Pour vous, tout ce qui est privé serait, par essence, bon et tout ce qui est public serait, par essence, mauvais.

France Télécom est donc, à vos yeux, doublement mauvaise, non seulement parce qu'il s'agit d'une entreprise publique, mais parce que, en plus, elle réussit. Et le secteur public qui réussit, vous l'aimez encore moins, parce que c'est le contre-exemple de votre théorie et de votre idéologie.

Il faut donc détruire ce contre-exemple du public qui réussit, qui dégage des bénéficiaires, qui est moderne et qui est, dans la compétition internationale, très compétitif. Aussi vous efforcez-vous de le détruire !

Derrière cette idéologie – je conclus, monsieur le président –, il y a des valeurs. Dans nos amendements, nous défendons la transparence, la solidarité, l'égalité, l'égalité

des chances, le service public. Vous, messieurs, vous répondez : flexibilité, déréglementation, libéralisme économique. Ce sont de vrais débats. Permettez que les membres de l'opposition, qui présentent un à un leurs amendements pour défendre le service public de France Télécom et l'égalité d'accès des citoyens à ce service public exposent sereinement, sans faire d'obstruction, leurs arguments en fonction de leurs valeurs et de leur idéologie, c'est-à-dire, au fond, fassent leur travail de parlementaires républicains.

M. le président. Je ne sais pas ce que la commission va pouvoir répondre à propos de l'amendement n° 46, sur lequel vient de s'exprimer M. Glavany.

M. Jean Besson. Ah bon ?

M. le président. Néanmoins, monsieur le rapporteur, le règlement m'oblige à vous demander l'avis de la commission.

M. Claude Gaillard, rapporteur. M. Glavany n'attend pas vraiment qu'on lui réponde.

Je reconnais tout à fait le droit à l'opposition – le Premier ministre a d'ailleurs remercié hier l'opposition de s'opposer – et j'estime qu'une démocratie se porte bien quand l'opposition fait son travail.

Je regrette simplement le manque d'argumentation un peu nouvelle. On joue sur la longueur plus que sur la qualité du fond. C'est ce qui me gêne.

Cela dit, l'enrichissement que peut apporter une opposition est réel. Aussi suis-je déçu de l'« appauvrissement de cet enrichissement ». (*Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La commission a repoussé cet amendement.

M. Henri Emmanuelli. Je demande la parole, monsieur le président !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Peut-être M. Emmanuelli pourrait-il, auparavant me laisser donner l'avis du Gouvernement.

M. Henri Emmanuelli. Avec plaisir !

M. le président. Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur Glavany, je suis serein quand j'ai en face de moi des interlocuteurs qui sont sereins, comme vous venez de l'être,...

M. Jean Glavany. Voyez !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. ... et j'aime débattre avec vous !

Ce qui me choque dans ce débat et ce qui me conduit à estimer qu'il y a obstruction, c'est que nous n'avons pas encore commencé à discuter du texte inscrit à l'ordre du jour.

M. Patrick Balkany. C'est dommage !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Nous sommes sur des amendements qui concernent le service public. Or nous avons eu un débat sur le service public de France Télécom les 7, 8, 9 et 10 mai derniers. Je note d'ailleurs que bien peu d'entre vous – ce n'était pas le cas de Mme Royal, qui a assisté au moins à une partie des séances – étaient présents. C'est à ce moment-là qu'il fallait avoir ce débat sur le

service public ! Nous l'avons d'ailleurs eu, d'une certaine manière, avec ceux qui étaient présents. Mais ils étaient, je le répète, bien peu nombreux. Le Parlement s'est prononcé. Une loi a été votée. Je voudrais bien que nous commençons à débattre de la transformation du statut de France Télécom.

Encore faudrait-il pour cela que nous arrivions à l'article 1^{er} du projet de loi. Or nous débattons depuis plus de dix-sept heures sans l'avoir encore abordé.

M. Michel Habig. C'est tout à fait regrettable !

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Je laisse la majorité juger s'il s'agit ou non d'obstruction.

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le ministre, je croyais que M. Glavany vous avait expliqué que l'opposition était libre de ses choix.

M. Patrick Balkany. La majorité aussi !

M. Henri Emmanuelli. A partir du moment où il y a débat,...

M. Alain Cousin. Il n'y a pas « débat » ! C'est de l'obstruction ! Cela n'a rien à voir !

M. Henri Emmanuelli. ... il me semble que des considérations sur le service public ne sont pas étrangères à un texte sur les télécommunications.

J'ai demandé la parole parce que cela fait deux fois en trois jours, monsieur le ministre, que vous parlez de « grossièreté ».

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Eh oui !

M. Henri Emmanuelli. La première fois, c'est lorsque j'ai qualifié vos arguments, qui étaient plutôt évasifs, de « blablabla ». Je ne savais pas que ce fût une injure.

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. C'est grossier.

M. Henri Emmanuelli. La deuxième fois, c'est parce que l'on vous fait observer en séance que vous semblez découvrir des choses que vos fonctions auraient dû porter à votre connaissance depuis longtemps.

J'ai cru comprendre que, pour vous, le recours à cette qualification était un moyen de faire les gros titres dans les journaux.

Je vais vous donner ma philosophie personnelle sur le sujet, monsieur Fillon.

M. Alain Cousin. On s'en fout !

M. Henri Emmanuelli. Il y a ceux qui ont été mal élevés. Il y a ceux qui ont été bien élevés – c'est sans doute la catégorie dans laquelle vous vous placez.

M. Jean Besson. Il y a ceux qui ont mal tourné !

M. Henri Emmanuelli. Il y a ceux qui n'ont pas été élevés du tout – c'est plutôt mon cas. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Et il y a ceux qui ne s'élèveront jamais. Je crains que ce ne soit le vôtre ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace. Ça s'améliore !

M. Eric Doligé. M. Emmanuelli est un grossier personnage !

M. Patrick Balkany. Vous ravez le Parlement bien bas, monsieur Emmanuelli !

Mme Ségolène Royal. M. Balkany est un expert !

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. A entendre M. Emmanuelli, qui a repris ce qu'a dit tout à l'heure M. Glavany, je note que l'opposition perd ses nerfs. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) On est en train d'instruire un procès en sorcellerie. Cela permet de gagner du temps. Mais, après tout, le temps ne nous est pas compté. C'est le principe même de l'Assemblée nationale ! Vous qui prétendez, mesdames et messieurs les membres du parti socialiste, que certains perdent leurs nerfs. Vous devriez vous acheter des miroirs ! Cela vous permettrait de vous contempler.

M. Patrick Balkany. Ils se feraient peur ! Surtout Emmanuelli !

M. Louis de Broissia. J'ai cru comprendre – et j'en reviens à l'amendement, puisque nous sommes là pour discuter d'un texte – qu'on allait nous faire un cours sur la transparence. Je dois dire que je n'ai rien entendu, dans les propos de M. Glavany, qui me renseigne sur sa conception de la transparence.

J'ai eu droit à un cours sur l'opposition.

Alors, monsieur Glavany, je vais vous donner un exemple d'opposition.

Le groupe socialiste s'est opposé à la loi sur les autoroutes de l'information.

M. Julien Dray. Oui ! Avec raison !

M. Louis de Broissia. J'ai participé à sa discussion dans l'hémicycle. Je ne vous y ai pas vu, monsieur Glavany, mais M. Mathus, lui, y était. Le groupe socialiste s'y est, dis-je, opposé.

Vous vous y opposiez, messieurs, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. Pourtant, je peux vous donner le nombre de vos collègues qui, sur le terrain, se sont portés candidats à l'expérimentation. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. C'est autre chose ! Ça n'a rien à voir !

M. Louis de Broissia. En d'autres termes, l'opposition se cantonne dans le « ni-ni », dans l'immobilisme et dans le conservatisme le plus total, et elle s'oppose à tout ce que proposent la majorité et le Gouvernement. Mais, sur le terrain, elle retient leurs propositions, afin de s'enrichir des expériences réalisées.

J'espérais, à travers l'amendement que défendait, à mon avis, peu brillamment M. Glavany,...

M. Jean Glavany. Et cela, c'est une « amabilité », sans doute ?

M. Louis de Broissia. C'est une amabilité en réponse à la vôtre, cher collègue.

M. Henri Emmanuelli. Vous êtes des faux-culs, messieurs de la majorité !

M. Louis de Broissia. J'espérais, dis-je, avoir un cours sur le service public. Or la présente discussion me rappelle de vieux débats. Pour vous, au parti socialiste, il n'y a de service public que par le statut de fonctionnaire. Pour vous, le service public n'est assumé que dans le

cadre d'un ministère. Ce sont là de « vieilles lunes » qui remontent à la Libération. Ainsi, j'ai entendu Mme Royal plaider tout à l'heure pour le retour à l'esprit même de la libération de la France.

Mme Ségolène Royal. Pas le « retour » ! Le respect !

M. Louis de Broissia. Nous sommes aujourd'hui à la veille du XXI^e siècle. Nous sommes dans une Europe, madame, que vous avez voulue maastrichtienne,...

M. Alain Cousin et M. Arsène Lux. C'est vrai !

M. André Fanton. Mme Royal est une Maastrichtienne de choc !

M. Louis de Broissia. ... que, pour ma part, je ne voulais pas maastrichtienne. Voyez, madame, qu'il y avait des clivages ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous sommes dans une époque où la compétition internationale est une réalité, où l'Europe s'est construite *nolens volens*. Les choses sont ainsi ! Nous voulons que le service public soit assumé d'abord par une société de service public, mais aussi par des sociétés privées.

M. Christian Bataille. Vous voulez la disparition de l'Etat !

M. Louis de Broissia. J'ai vécu la longue grève de l'automne. Les transports publics ont été assurés dans mon département par des sociétés privées. Avaient-elles, oui ou non, la notion du service public ?

C'est ainsi que j'entends un « service public à la française », non un service qui défende uniquement un statut, mais un service qui défende l'usager.

C'est le sens du projet de loi que nous soutenons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. D'abord, je tiens à dire aux membres de la majorité que, en ce qui concerne les leçons d'assiduité, certains feraient mieux de regarder dans leurs propres rangs. Personnellement, j'étais présent toute la semaine dernière pour discuter des zones franches. Nous y avons consacré de nombreuses heures. Le ministre a d'ailleurs été obligé de reconnaître au cours du débat le caractère constructif – toute la presse l'a souligné – des propositions de l'opposition. Je n'ai donc aucune leçon à recevoir concernant l'assiduité. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Par ailleurs, il y a quelque chose qui n'est pas supportable. Nous sommes des élus de la nation. Nous sommes un certain nombre à gérer des collectivités territoriales. Or vous proposez que nos collectivités territoriales deviennent des réserves d'argent parce que vous n'utiliserez l'argent de la nation que pour les zones de la majorité ! Eh bien, nous ne sommes pas d'accord ! Nous sommes contre le budget de l'éducation nationale, mais nous avons effectivement besoin d'instituteurs et d'institutrices dans nos circonscriptions.

M. Michel Inchauspé. Qu'est-ce qu'il raconte ?

M. Julien Dray. Aussi, nous demandons que ces instituteurs et ces institutrices aillent dans ces circonscriptions.

Je tiens à dénoncer la pratique détestable à laquelle s'est livrée une partie de la majorité pendant de longues années en n'octroyant l'argent qu'à ceux qui sont d'accord avec elle ! Et les autres ? Ils doivent en permanence

contester, protester. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrick Balkany. C'est faux ! Vous dérayez !

M. Julien Dray. Eh bien ! nous ne sommes pas d'accord avec cela. Vous avez, messieurs, la responsabilité de la nation. Ça veut dire que chacun doit être traité de la même façon, quelles que soient ses idées et ses convictions ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. André Fanton. Vous êtes « gavé » de crédits ! Vous êtes le favori du ministre de la ville ! (*Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Julien Dray. Vous pouvez, messieurs, vous exclamer, mais, à la fin, cette histoire devient assez énervante : vous critiquez dans l'hémicycle et, après, vous sollicitez des faveurs. Vous le comprendriez bien si vous étiez dans notre situation ! Cessez donc de donner des leçons, d'autant que, lorsque vous étiez dans l'opposition, entre 1988 et 1993, vous étiez les premiers à venir supplier, qui une bretelle d'autoroute, qui un raccordement !

M. Louis de Broissia. On n'a rien eu !

M. Julien Dray. Certains d'entre vous étaient même prêts à marchander quelques voix pour obtenir plus aisément ce qu'ils demandaient !

M. Alain Cousin. Vous étiez « acheteurs » de voix !

M. Julien Dray. J'ai assisté à cela. C'était relaté dans toute la presse ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Alors, s'il vous plaît, pas de leçons sur ces questions !

Je reviens au sujet qui nous préoccupe : le service public. (« Ah ! ») sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Dans un premier temps, on a refusé lundi matin et lundi après-midi – tous les observateurs ont pu le noter – d'engager le débat. Le ministre et le rapporteur disaient : « Non ! Non ! Non ! » Puis, progressivement, le débat s'est développé. Et je m'en félicite.

Vous nous rétorquez qu'il est trop tard. Il n'est jamais trop tard !

M. André Fanton. Non ! Il n'est jamais trop tard ! Il va peut-être falloir qu'on se décide à aborder le texte !

M. Julien Dray. Il est encore temps de corriger certaines erreurs. C'est pour cela que nous proposons des amendements avant l'article 1^{er}.

M. Patrick Balkany. Il faut aborder les articles !

M. Julien Dray. Monsieur Balkany, vous n'êtes même pas un intérimaire ! Vous êtes un « occasionnel » de cette assemblée ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Balkany. Je ne vous permets pas ! Voilà dix ans que je suis parlementaire !

M. Julien Dray. Vous n'avez pas à me faire de telles remarques. C'est tout ! Ne m'en faites pas ; je ne vous en ferai pas.

M. Eric Doligé. Il faut que M. Dray garde un peu son calme !

M. Julien Dray. Je garde mon calme. Mais M. Balkany n'a pas à me traiter comme il le fait !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Julien Dray. Ce sont là les « ardeurs » de la discussion, monsieur le président !

M. Eric Doligé. Cela peut revenir comme un boomerang, monsieur Dray !

M. Julien Dray. Les boomerangs, ça ne me gêne pas !

M. Louis de Broissia. M. Dray s'énerve !

M. le président. Un moment d'apaisement vous attend, mes chers collègues ! (*Sourires.*) Il serait temps de conclure.

M. Michel Inchauspé. M. Dray n'est sans doute pas invité !

M. Julien Dray. Qu'essayons-nous de faire avant l'article 1^{er} ? Nous essayons de codifier un certain nombre de principes.

M. André Fanton. Avant l'article 1^{er} ?

M. Julien Dray. Le ministre nous dit que cela a été fait auparavant. Nous pensons, nous, au contraire, qu'il est nécessaire de rappeler ces principes. Car ils sont autant de points d'appui pour l'avenir. Et si l'on pouvait accepter ces principes, on irait plus rapidement dans la discussion sur le fond.

Vous nous accusez d'empêcher la discussion. Je vous renvoie la balle, et je dis : « Non ! » Nous voulons discuter du fond. Nous sommes même là pour ça ! Car nous pensons que le service public est menacé. D'ailleurs, vos réponses, monsieur le ministre, laissent entrevoir que, à terme, ces menaces sont bien réelles.

M. Jean Glavany. C'est vrai !

M. le président. La parole est à M. Rémy Auchedé, que je prie de bien vouloir être bref.

M. Rémy Auchedé. Monsieur le président, vous me demandez d'être bref, mais, depuis un bon moment, nous entendons s'échanger des propos qui n'ont rien à voir avec les amendements !

M. André Fanton. Ça, c'est destiné à Royal et à Dray !

M. Rémy Auchedé. Je constate que, depuis tout à l'heure, le débat porte sur l'application ou non des critères européens résultant du traité de Maastricht. Je voudrais donc formuler une remarque à ce sujet, d'autant que l'objet de nos discussions concerne un service public.

J'ai l'impression que les mêmes causes produisent les mêmes effets, puisque nous avons déjà eu le même débat à propos d'un certain nombre de services publics comme la SNCF ou EDF, qui doit abandonner près de 20 p. 100 du marché à un certain nombre d'entreprises privées.

Les deux camps peuvent toujours se renvoyer la balle sur cette question, toujours est-il que l'application des critères européens aboutit à une privatisation. En définitive, on va mettre en place un système qui fera souffrir les usagers – même si certains refusent ce terme, lui préférant celui de « clients » –, qui leur coûtera cher et qui sera préjudiciable aux personnels.

Il ne suffit pas de dire : « Je n'ai pas voté les accords de Maastricht, mais je les applique. » ou : « J'ai certes voté ces accords, mais il faudrait les appliquer différemment. » En vérité, nous avons là une belle illustration du fait que cette Europe de Maastricht va coûter cher aux services publics et aux usagers !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 46.
(« Enfin ! » sur les bancs du groupe de Rassemblement pour la République.)

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

NOMINATION D'UN DÉPUTÉ EN MISSION TEMPORAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre m'informant de sa décision de charger M. Michel Hannoun, député de l'Isère, d'une mission temporaire, dans le cadre des dispositions de l'article L.O. 144 du code électoral auprès de M. le ministre du travail et des affaires sociales et de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale.

Cette décision a fait l'objet d'un décret publié au *Journal officiel* du 26 juin 1996.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion du texte élaboré par la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, n° 2884, relatif à l'entreprise nationale France Télécom :

M. Claude Gaillard, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 2891).

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

